Avis des sociétés

ETATS FINANCIERS

Société Moderne de Céramique

Siège social : *Route de SFAX Menzel Hayet –5033– Monastir*

La Société Moderne de Céramique publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 12 Novembre 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M Ahmed SAHNOUN (Les Commissaires aux comptes associés MTBF) & Mme Chiraz DRIRA (CRG AUDIT).

Bilan SOMOCER S.A.

Période du 1er janvier au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	*Note*	*2025*	*2024*
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles		1 802 737	1 785 707
Amortissements des Immo Incorp		(1 577 517)	(1 523 716)
	IV.1	**225 220**	**261 991**
Immobilisations corporelles		192 625 300	190 128 294
Amortissements des Immo Corp		(112 758 110)	(106 891 406)
Provisions des Immo Corp		(593 645)	(593 645)
	IV.2	**79 273 545**	**82 643 243**
Immobilisations Financières		81 698 457	66 260 053
Provisions des Immo financières		(5 724 101)	(5 165 101)
	IV.3	**75 974 356**	**61 094 952**
Total des actifs immobilisés		**155 473 121**	**144 000 186**
Autres actifs non courants	IV.4	1 116 076	2 188 980
Total des actifs non courants		**156 589 197**	**146 189 166**
Actifs courants			
Stocks		36 385 184	39 067 336
Provisions sur Stocks		(1 570 805)	(1 359 722)
	IV.5	**34 814 379**	**37 707 614**
Clients		25 058 088	35 505 208
Provisions sur Clients		(14 825 992)	(14 376 963)
	IV.6	**10 232 096**	**21 128 245**
Autres actifs courants		18 432 077	24 899 013
Provisions sur AAC		(1 291 651)	(1 340 617)
	IV.7	**17 140 426**	**23 558 396**
Autres Actifs financiers	IV.8	1 816 044	17 943 680
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.9	473 837	818 104
Total des actifs courants		**64 476 782**	**101 156 039**
Total des actifs		**221 065 979**	**247 345 205**

Bilan SOMOCER S.A.

Période du 1er janvier au 31 décembre

(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	*Note*	*2025*	*2024*
Capitaux propres			
Capital		40 656 000	40 656 000
Actions propres		(1 000 000)	(1 000 000)
Réserves		22 867 967	22 867 967
Autres capitaux propres		8 566 459	8 840 740
Résultats reportés		(35 505 129)	(6 682 739)
Réserve spéciale de réévaluation		32 169 705	32 169 705
Capitaux propres avant résultat de la période		**67 755 002**	**96 851 673**
Résultat de l'exercice		(26 417 921)	(28 822 390)
Total des capitaux propres avant affectation	IV.10	**41 337 081**	**68 029 283**
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	IV.11	64 260 860	59 761 859
Provision pour risques et charges		5 721 045	5 723 986
Total des passifs non courants		**69 981 905**	**65 485 845**
Passifs courants			
Fournisseurs	IV.12	22 850 143	39 425 394
Autres passifs courants	IV.13	19 954 154	13 989 383
Autres passifs financiers	IV.14	48 629 107	43 484 312
Concours bancaires	IV.15	18 313 589	16 930 988
Total des passifs courants		**109 746 993**	**113 830 077**
Total des passifs		**179 728 898**	**179 315 922**
Total des capitaux propres et passifs		**221 065 979**	**247 345 205**

Etat de résultat SOMOCER S.A.

Période du 1er janvier au 31 décembre

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Note	*2025*	*2024*
Produits d'exploitation			
Revenus	V.1	59 049 752	56 186 835
Autres produits d'exploitation	V.2	668 519	668 465
Total des produits d'exploitation		**59 718 271**	**56 855 300**
Charges d'exploitation			
Variation stocks des produits finis		(1 943 850)	(6 364 816)
Achats d'approvisionnements consommés	V.3	(43 556 711)	(41 927 255)
Charges de personnel	V.4	(10 448 031)	(10 376 480)
Dotations aux amortissements et provisions	V.5	(8 848 575)	(16 785 834)
Autres charges d'exploitation	V.6	(7 055 478)	(6 402 112)
Total des charges d'exploitation		**(71 852 645)**	**(81 856 497)**
Résultat d'exploitation		**(12 134 374)**	**(25 001 197)**
Charges financières nettes	V.7	(14 350 195)	(9 800 405)
Revenus des placements	V.8	904 131	7 421 965
Autres gains ordinaires	V.9	246 665	21 034
Autres pertes ordinaires	V.10	(935 464)	(1 323 145)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		**(26 269 237)**	**(28 681 748)**
Impôt sur les sociétés		(148 684)	(140 642)
Résultat net de l'exercice		**(26 417 921)**	**(28 822 390)**

Etat de flux de trésorerie SOMOCER S.A

Période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Note	*2025*	*2024*
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		59 621 155	61 640 860
Autres encaissements		451 695	-
Sommes versées aux fournisseurs		(42 365 658)	(35 176 938)
Sommes versées au personnel		(4 733 469)	(6 048 873)
Frais financiers payés		(7 946 426)	(6 265 127)
Encaissements placements	**VI.1**	2 218	178 874
Décaissements placements	**VI.2**	(8 637)	-
Impôt et taxes		(3 922 892)	(853 836)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		**1 097 986**	**13 474 960**
Flux de trésorerie liés à l'investissement			
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	**VI.3**	5 000	-
Flux de trésorerie affectés à l'investissement		**5 000**	**-**
Flux de trésorerie liés au financement			
Encaissements provenant des emprunts LT	**VI.4**	6 260 000	-
Remboursement d'emprunts LT	**VI.5**	(1 840 454)	(3 130 842)
Décaissements nets provenant des moyens de financements CT	**VI.6**	(7 249 400)	(9 761 917)
Flux de trésorerie affectés au financement		**(2 829 854)**	**(12 892 759)**
Variation de trésorerie		**(1 726 868)**	**582 201**
Trésorerie au début de la période/ l'exercice		(16 112 884)	(16 695 085)
Trésorerie à la clôture de la période/l'exercice	**VI.7**	(17 839 752)	(16 112 884)

Notes aux Etats Financiers

I. Présentation de la société

La Société Moderne de Céramique S.A (« SOMOCER » ou « société ») est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien.

Elle a été créée le 3 juillet 1985, son capital s'élève au 31 décembre 2025 à 40.656.000 DT divisé en 40.656.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

L'objet de la société est la fabrication de carreaux de faïence, grès, baignoires et poudre atomisée. Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Menzel El Hayet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

II. Faits marquants de l'exercice

1) Difficultés opérationnelles et financières

La société SOMOCER connait des difficultés opérationnelles et financières depuis l'année 2023 qui ont impacté négativement les performances et la situation financière de la société. Ces difficultés sont dues à diverses raisons externes et internes dont notamment :

- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie au cours des dernières années et le contexte inflationniste qui impacté négativement les taux d'endettement et en conséquence le niveau des charges financières ainsi que la hausse du taux de défaut des clients et des retards de paiements importants par rapport aux échéanciers contractuels ;

- Les conséquences négative de la crise sanitaire Covid-19 ainsi que la guerre de l'Ukraine ayant impacté significativement les chaines d'approvisionnement en matière premières et ont résulté aussi à une hausse significative des coûts de matières première au niveau mondial ;

- Les importations illégales des matériaux de construction à bas prix en provenance notamment de l'Inde ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local.

Ces facteurs combinés avec d'autres, sont à l'origine des pertes cumulés ayant atteint 61.923 mille DT au 31 décembre 2025 en tenant compte de la perte enregistrée au cours de l'exercice 2025 s'élevant à 26.418 mille DT.

Face à cette situation, la société a entrepris un nombre d'actions afin de redresser la situation financière de la société. Les principales actions menées sont les suivantes :

- Des réunions avec les autorités et les administrations tunisiennes afin de demander le renforcement du contrôle sur les importations illégales à bas prix en provenance notamment de l'Inde. Ces discussions ont abouti à la prise de mesures de la part de l'administration tunisienne pour un renforcement de contrôle sur les importations illégales

- Elargissement de la gamme des produits de la société (notamment des produits économiques) et renforcement des équipes commerciales dédiées à certains secteurs porteurs à l'instar du secteur hôtelier ;

- Une meilleure gestion des impayés clients moyennant de la limitation de l'octroi des crédits de paiement aux clients ayant des antécédents de paiement et le renforcement du dispositif de réalisation des garanties pour les clients défaillants ;

- Reprise des importations des matières premières de l'Ukraine et identification des nouveaux circuits d'approvisionnement (Espagne, Turquie, Algérie) pour faire face aux problèmes de pénurie et de hausse des prix de matière première en provenance des pays traditionnels d'approvisionnement ;

- Diversification du relationnel bancaire pour assurer des nouvelles sources de financement avec un coût acceptable. Des négociations sont aussi en cours avec les autres institutions financières pour le rééchelonnement des autres dettes bancaires.

- Bénéfice des mesures prévues par les lois de finances 2023, 2024, 2025 et 2026 pour bénéficier des amnisties fiscales et sociales ainsi que des calendriers de paiement aménagés des dettes de la société envers l'administration fiscale et la sécurité sociale ;

- Des actions d'optimisation des charges d'exploitation notamment les charges de personnel grâce à la mise en place des plans de départs volontaires.

Une réunion a été tenue au Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 14 mai 2025 présidée par Madame le Juge du séquestre, de la liquidation et de l'administration judiciaire, à laquelle a assisté Madame le juge commissaire, les mandataires de justice, le management de SOMOCER, les représentants de la STEG, de la CNSS, de la Direction des Grandes Entreprises auprès du ministère des finances et les représentants des principales banques partenaires à savoir la STB, la BH Bank et la BNA et ce à l'effet de la restructuration et du rééchelonnement des dettes.

Ces discussions, ont abouti à la mise en place d'un programme global de restructuration destiné à rééquilibrer l'endettement de SOMOCER et à préserver sa capacité de financement de l'exploitation.

Un accord de rééchelonnement a été conclu avec la STEG. Des échéanciers de rééchelonnement ont été signés dans le cadre de l'amnistie fiscale et de l'amnistie sociale.

Le management a engagé des opérations de restructuration de son endettement auprès de la STB, BH et BNA. Certains crédits ont déjà été mis en place, et d'autres sont actuellement en cours de finalisation avec lesdites banques.

Les principaux accords sont les suivants :

STEG

Le rééchelonnement a été effectué sur 5 ans, soit 60 mensualités, pour un montant de 15 MDT. Le restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 10.274 mille dinars.

Amnistie fiscale

Dans le cadre de l'amnistie fiscale, SOMOCER a convenu, le 30 juin 2025, d'un échéancier de règlement avec l'administration fiscale pour un montant de 52.675 mille dinars moyennant l'abandon des pénalités d'un montant de 31.110 mille dinars sous réserve du respect du calendrier.

Dans le cadre de l'amnistie fiscale, SOMOCER a convenu, le 30 janvier 2026, d'un échéancier de règlement avec l'administration fiscale pour un montant de 7.995 mille dinars et a ainsi bénéficié de l'abandon des pénalités d'un montant de 2.413 mille dinars au 31 décembre 2025.

Amnistie sociale

Dans le cadre de l'amnistie sociale, SOMOCER a convenu, le 31 mars 2025, d'un échéancier de règlement avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, pour un montant de 1.893 mille dinars sur une période de 4 ans.

Banques

BH Bank :

- La mise en place, à la date du 31 juillet 2026, d'un crédit de rééchelonnement des impayés d'un montant de 4.2 MDT sur 7 ans avec une année de grâce avec maintien des garanties ainsi que l'enveloppe de crédit de gestion.

- La mise en place, à la date du 3 août 2026, d'un crédit de restructuration des impayés d'un montant de 5.8 MDT sur 10 ans avec deux années de grâce avec maintien des garanties ainsi que l'enveloppe de crédit de gestion.

STB :

- La mise en place, à la date du 9 février 2026, de deux crédits de consolidation des impayés d'un montant total de 16.3 MDT sur 10 ans avec deux années de grâce.

BNA :

- La mise en place, à la date du 28 juillet 2026, d'un crédit de restructuration des impayés d'un montant de 4 MDT sur 10 ans avec une année de grâce.

Sur la base de ces éléments, le management de la société a établi un business plan pour la période 2026-2035 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements et redresser sa situation financière. Par ailleurs, la société a bénéficié du support financier de l'un de ses principaux actionnaires (la société AGRIMED) qui s'est engagée à apporter le soutien financier nécessaire à SOMOCER en cas de besoin pour faire face à ses engagements financiers et lui permettant ainsi de continuer son activité.

2) Contrôle douanier

La société a fait l'objet en 2024 d'un contrôle douanier. Au 31 décembre 2025, le montant en cours de justification s'élève à 2,7 millions de dinars. Des provisions pour risques et charges ont été constituées, en 2023 et 2024, afin de couvrir les pertes qui seront probablement supportées par la société suite à ce contrôle. Le degré d'incertitude grevant l'estimation des montants provisionnés n'est pas négligeable eu égard aux circonstances actuelles.

Il est à noter que la société a déjà fait objet d'un contrôle douanier qui a abouti en 2022 à la conclusion d'un accord avec les services de douanes pour le paiement d'un montant de 3,7 millions de dinars totalement provisionné.

3) Administration Judiciaire

Le juge d'instruction auprès du pôle judiciaire économique et financier a décidé en date du 12 Avril 2024 le gel des comptes bancaires de SOMOCER et sa mise sous administration d'un mandataire de justice. Ce gel est levé suite à la désignation, par décision du tribunal de première instance de Monastir en date du 09 Mai 2024, d'un mandataire de justice chargé de la gestion de la société jusqu'à la levée de l'administration judiciaire.

Par décision du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 17 février 2025, deux mandataires de justice et un juge commissaire ont été nommés pour assurer la poursuite du redressement de la société, en remplacement du mandataire précédent, avec obligation de signature conjointe pour toute opération.

En date du 24 juin 2025, un troisième mandataire de justice a été ajouté pour formant ainsi un comité de mandataire.

III. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont présentés conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Les conventions comptables fondamentales relatives aux éléments des états financiers et aux procédés de prise en compte de l'information financière sont conformes au cadre conceptuel de la comptabilité. Les méthodes comptables retenues par la société sont en conformité avec les Normes Comptables Tunisiennes (NCT) mises en vigueur par l'arrêté du ministre des Finances du 30 décembre 1996.

Les états financiers de SOMOCER arrêtés au 31 décembre 2025 ont été établis sur la base de l'hypothèse de continuité d'exploitation, conformément aux dispositions de la Norme Comptable Générale NCT 01. Cette hypothèse repose notamment sur les mesures de restructuration financière engagées et réalisées par la société, les prévisions financières établies dans le cadre du business plan couvrant la période 2026-2035, ainsi que sur l'engagement de soutien financier de son principal actionnaire, destiné à permettre à SOMOCER de faire face à ses engagements et de poursuivre normalement ses activités.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

III.1 Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leurs prix d'achat hors taxes déductibles augmentées des frais directs d'acquisition. Les immobilisations sont amorties sur leurs durées de vie estimées selon le mode linéaire. Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 500 dinars, sont amortis intégralement.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers vont à la société et ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Fonds de commerce	5%
- Logiciels	33%
- Constructions	2,86%
- Installations techniques, matériels et outillages industriels	Entre 5% et 20%
- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau et matériels informatiques	10%
- Installations générales, agencements et aménagements	2,86%

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

En cas d'existence d'indices de dépréciation, la valeur comptable nette est ramenée à sa valeur recouvrable estimée par constatation d'une provision pour dépréciation au niveau de l'état de résultat.

III.2 Stocks

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé en fonction de l'avancement du stade de fabrication.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent. Les produits achetés ou fabriqués sont portés dans les comptes de stocks au moment de leur acquisition ou de leur production. Leurs sorties pour être utilisés dans la production ou pour être vendus constituent des charges de l'exercice et sont portées, de ce fait, dans l'état de résultat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

III.3 Les emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.
Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de d'un actif qualifiant, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

III.4 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III.5 Les frais préliminaires et charges à répartir

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de l'unité de production de la poudre atomisée, de l'unité de cogénération, de l'unité monocuisson (Grès) et de l'unité monoporose (faïence) : charges financières, amortissements, frais de personnel, frais exceptionnel de démarrage, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

Les charges à répartir correspondent aux dépenses engagées par la société dans le cadre du développement de nouveaux produits, notamment les coûts liés aux travaux de conception, aux essais techniques et à la mise au point des nouveaux produits avant leur commercialisation.

Ces dépenses sont comptabilisées en charges à répartir dans la mesure où elles répondent aux conditions requises pour leur inscription à l'actif et où les avantages économiques futurs attendus sont suffisamment justifiés.

Les charges ainsi immobilisées sont résorbées sur une durée de trois ans, conformément aux modalités retenues par la société.

III.6 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants.
Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

III.7 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique.
Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

III.8 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

III.9 Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification :

Les placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme

a- Les titres de participation : Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

b- Les titres immobilisés : Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. *Evaluation :*

Les placements à court terme

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat sur les titres cotés très liquides. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.
Pour déterminer la valeur d'usage, la société prend en compte plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

III.10 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

III.11 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dinars tunisien selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

Les éléments monétaires non courants sont convertis au cours de clôture. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément monétaire s'y rapportant (y compris l'année en cours). L'amortissement tient compte de la durée pondérée par le montant restant à courir de l'élément en question.

L'écart de conversion est ajusté annuellement en fonction du cours de clôture et par rapport au cours historique de la date de l'opération. L'écart de conversion porté au bilan sera basé uniquement sur le gain ou la perte non matérialisé à la fin de l'année concernée.

Le résultat de la période comprend la portion d'amortissement applicable à l'année concernée ainsi que l'effet d'annulation des affectations antérieures.

III.12 Note sur les évènements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Le management de la société n'a identifié aucun évènement survenu entre la date de clôture de la période et la date de publication des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 nécessitant une information dans les notes aux états financiers.

IV. Notes relatives au bilan

IV.1 Immobilisations incorporelles

Le solde des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Logiciels	359 809	342 779
Fonds de commerce Somocer	298 000	298 000
Fonds de commerce Pyramide du lac	269 493	269 493
Fonds de commerce Hammamet	681 250	681 250
Fonds de commerce Hachicha plus	194 185	194 185
Immobilisations incorporelles brutes	**1 802 737**	**1 785 707**
Amortissements cumulés Immob Incorp	<1 577 517>	<1 523 716>
Immobilisations incorporelles nettes	**225 220**	**261 991**

IV.2 Immobilisations corporelles

Le solde des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Terrains	35 348 527	35 348 527
Constructions	23 058 909	22 964 697
Installations techniques matériels et outillages	112 385 734	110 952 390
Matériels de transport	2 387 360	2 364 233
Installations générales, agencements et aménagements	11 253 115	11 070 265
Equipements de bureau et matériels informatiques	1 887 051	1 853 245
Immobilisations en cours	1 304 840	575 173
Immobilisations à statut juridique particulier	4 999 764	4 999 764
Immobilisations corporelles brutes	**192 625 300**	**190 128 294**
Amortissements cumulés Immob Corp	<112 758 110>	<106 891 406>
Provision pour dépréciation sur terrains	<593 645>	<593 645>
Immobilisations corporelles nettes	**79 273 545**	**82 643 243**

IV.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Titres de participations *(voir Note IV. 3.1)*	67 973 098	55 963 991
Dépôts et Cautionnements	1 839 907	1 556 598
Prêt Somocer Négoce	5 387 243	6 216 049
Prêt AB corporation	2 286 177	2 523 415
Prêt ABC	4 212 032	-
Immobilisations financières brutes	**81 698 457**	**66 260 053**
Provision pour dépréciation *(voir Note IV. 3.1)*	<5 724 101>	<5 165 101>
Immobilisations financières nettes	**75 974 356**	**61 094 952**

IV.3.1 Titres de participation

Les titres de participation au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien	Solde Brut au 31/12/2025	Provision pour dépréciation	Solde Net au 31/12/2025
SOTEX ALGER	3 038	<3 038>	-
Société Argile Médenine	26 400	<26 400>	-
BTS	10 000	<10 000>	-
A.B.C	8 459 500	-	8 459 500
SOTEMAIL	35 839 388	-	35 839 388
SOMOCER NEGOCE	1 990 000	<1 990 000>	-
SANILIT	1 350 000	<1 350 000>	-
I.N.C.O.M.A.	1 836 172	<400 000>	1 436 172
Participation Ste EL AKKAR	75 000	<75 000>	-
SOMOSAN (*)	3 200 000	-	3 200 000
STB	98 600	<46 750>	51 850
SMC	531 000	-	531 000
3S TRADING	1 000 000	<1 000 000>	-
SOMOCER Transport	705 000	-	705 000
MEDIA PLUS	45 000	<45 000>	-
Société Périmètre de Gestion	12 804 000	<777 913>	12 026 087
Total	**67 973 098**	**<5 724 101>**	**62 248 997**

(*) Depuis sa création début 2013, SOMOSAN a rencontré des difficultés d'exploitation liées principalement à l'absence de la connexion de son site de production au réseau de gaz naturel ce qui a pesé lourdement sur sa performance depuis son entrée en exploitation. Les charges financières importantes ainsi que la charge de gaz élevée sont à l'origine des pertes cumulées de SOMOSAN.

Un plan de restructuration a été engagé par le management de SOMOSAN et prévoit notamment la recapitalisation de la société SOMOSAN, le rééchelonnement de ses dettes bancaires et la compression de ses coûts d'exploitation.

Par ailleurs, le gouvernement tunisien a annoncé son support à la société SOMOSAN à travers le Fond de Reconversion et de Développement des Centres Miniers de Gafsa (FRDCM) et l'engagement de la connexion du gouvernorat de Gafsa au réseau de gaz naturel. De plus, la société a eu l'accord auprès du pôle de compétitivité de Gafsa pour la prise en charge des frais de raccordement.

Selon une correspondance de la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz (STEG) en date du 28 décembre 2019, les travaux de raccordement du site de production de la société au réseau de Gaz naturel ont été achevés.

Sur la base de ces éléments, le management de SOMOCER juge qu'il n'y a pas lieu de constater de provision pour dépréciation des titres SOMOSAN et considère que la société SOMOSAN disposera de perspectives de croissance lui permettant de redresser sa situation financière.

IV.4 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Frais préliminaires	3 328 143	3 328 143
Charges à répartir (*)	17 168 992	16 520 617
Autres actifs non courants bruts	**20 497 135**	**19 848 760**
Résorption des autres actifs non courants	<19 381 059>	<17 659 780>
Autres actifs non courants nets	**1 116 076**	**2 188 980**

(*) Les charges à répartir de l'exercice sont relatifs aux charges supportées par la société dans le cadre du développement de nouveaux articles de produits finis appartenant à la catégorie grès et faïence.

IV.5 Stocks

Le stock se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Stocks de matières premières	19 732 322	20 423 011
Stocks de matières consommables et PDR	3 856 974	3 904 587
Stocks de produits finis	12 795 888	14 739 738
Total des stocks bruts	**36 385 184**	**39 067 336**
Provisions pour dép. des stocks de matières premières, matières consommable et pièces de rechange	<596 725>	<552 765>
Provisions pour dép. des stocks de matières consommable et PDR	<175 751>	<141 818>
Provisions pour dép. des stocks de produits finis	<798 329>	<665 139>
Total des stocks nets	**34 814 379**	**37 707 614**

IV.6 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Clients ordinaires	8 179 115	16 506 798
Clients effets à recevoir	2 231 732	4 627 138
Clients douteux ou litigieux	14 647 241	14 371 272
Total des comptes clients bruts	**25 058 088**	**35 505 208**
Provision pour dépréciation Clients douteux	<14 647 241>	<14 371 272>
Provision pour dépréciation effets à recevoir	<178 751>	<5 691>
Total des comptes clients nets	**10 232 096**	**21 128 245**

IV.7 Autres actifs courants

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Personnel, prêts et avances	551 374	474 693
Etat impôts et taxes	10 477 203	10 018 546
Fournisseurs ristourne à obtenir	210 960	-
Avances fournisseurs	54	54
Créances sur les sociétés du groupe (*)	5 663 093	10 837 787
Débiteurs divers	1 082 073	1 188 728
Loyer à recevoir	3 571	11 987
Blocage sur crédits documentaires	2 966	1 894 784
Charges constatées d'avance	440 783	472 434
Total des autres actifs courants bruts	**18 432 077**	**24 899 013**
Provision des autres actifs courants	<1 291 651>	<1 340 617>
Total des autres actifs courants nets	**17 140 426**	**23 558 396**

() Le détail des créances envers les sociétés du groupe est présenté au niveau de la note VII.5 Soldes avec les parties liées.*

IV.8 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Billets de trésorerie ABC gros	500 000	500 000
Titres de placement SOTEMAIL	-	16 393 375
Titres de placement AFC	-	1 833
Billets de trésorerie SANIMED	250 000	-
Prêt Somocer Négoce échéance à moins d'un an	828 807	828 807
Prêt AB Corporation échéance à moins d'un an	237 237	219 665
Total des autres actifs financiers	**1 816 044**	**17 943 680**

IV.9 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Banques	459 418	816 589
Caisses	14 419	1 515
Total des liquidités et équivalents de liquidités	**473 837**	**818 104**

IV.10 Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Capital social	40 656 000	40 656 000
Réserve légale	4 065 600	4 065 600
Réserves statutaires	1 081 645	1 081 645
Prime d'émission	14 755 568	14 755 568
Prime de fusion	2 965 154	2 965 154
Actions propres	<1 000 000>	<1 000 000>
Subventions d'investissement (1)	1 566 459	1 840 740
Réserve spéciale de réinvestissement	7 000 000	7 000 000
Résultats reportés	<35 505 129>	<6 682 739>
Réserves spéciales de réévaluation légales (2)	1 771 850	1 771 850
Réserves spéciales de réévaluation libres (2)	30 397 855	30 397 855
Capitaux propres avant résultat	**67 755 002**	**96 851 673**
Résultat de l'exercice	<26 417 921>	<28 822 390>
Capitaux propres avant affectation	**41 337 081**	**68 029 283**

(1) Le détail des subventions d'investissement de présente comme suit :

Nature des sub. D'investissements	**Date d'acquisition**	**Taux**	**Valeur Brute**	**Amort. Antérieurs**	**VCN au 31/12/2024**	**Résorption 2025**	**VCN au 31/12/2025**
Plan de mise à niveau	Avant 2012		2 929 679	<2 929 679>	**-**	-	**-**
4éme plan de mise à niveau	02/04/2014	6,67%	56 175	<40 243>	**15 932**	<3 747>	12 185
4éme plan de mise à niveau	09/06/2014	6,67%	906 682	<639 481>	**267 201**	<60 477>	206 724
5éme plan de mise à niveau	01/01/2015	6,67%	422 278	<281 358>	**140 920**	<28 166>	112 754
Subvention ANME	31/12/2016	6,67%	570 000	<303 818>	**266 181**	<38 018>	228 163
Plan de mise à niveau	01/01/2018	6,67%	698 101	<325 349>	**372 752**	<46 563>	326 189
Plan de mise à niveau 2023 (**)	31/12/2023	6,67%	1 458 926	<681 172>	**777 754**	<97 310>	680 444
Total			**7 041 841**	**<5 201 100>**	**1 840 740**	**<274 281>**	**1 566 459**

() Le plan de mise à niveau 2023 a été concrétisé en 2018 par les fonds propres de la société. L'encaissement de la subvention d'investissement ainsi que la résorption y rattachant a été effectué en 2023.*

(2) Les réserves spéciales de réévaluation sont constituées par les plus-values résultantes de l'opération de réévaluation des terrains prévue par la nouvelle norme comptable N°5.

Les amortissements différés non encore imputés au 31 décembre 2025 s'élèvent à 55.603.120 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Total	Imputation	Perte de report	Reste à imputer
Amortissements différés 2022	2 944 836	-	-	2 944 836
Amortissements différés 2023	8 445 888	-	-	8 445 888
Report déficitaire 2024	13 723 570	-	-	13 723 570
Amortissements différés 2024	6 272 570	-	-	6 272 570
Report déficitaires 2025	18 289 751	-	-	18 289 751
Amortissements différés 2025	5 926 505	-	-	5 926 505
Total	**55 603 120**	**-**	**-**	**55 603 120**

IV.11 Emprunts & Provision pour risque & charges

Le détail des emprunts à long terme se présente comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Échéances à plus d'un an sur emprunts bancaires (Voir note VIII.7)	13 607 016	12 533 759
Échéances à plus d'un an sur emprunts Leasing (Voir note VIII.6)	227 586	348 712
Autres dettes envers l'Etat (*)	50 426 258	46 879 388
Total des emprunts	**64 260 860**	**59 761 859**

(*) Les autres dettes envers l'état se présentent comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Reconnaissance de dettes fiscales	41 499 184	45 262 609
Engagements CNSS	1 025 689	1 616 779
Engagements STEG	7 901 385	-
Total des emprunts	**50 426 258**	**46 879 388**

Le détail des provisions pour risque & charges se présente comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Provision pour risque et charges.	5 721 045	5 723 985
Total	**5 721 045**	**5 723 985**

IV.12 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Fournisseurs d'exploitation	19 623 087	38 478 940
Fournisseurs d'exploitation - effets à payer	3 224 153	943 551
Fournisseurs d'immobilisations – retenue de garantie	2 903	2 903
Total des dettes fournisseurs et comptes rattachés	**22 850 143**	**39 425 394**

IV.13 Autres passifs courants

Les autres passifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Dettes dues au personnel	1 054 335	1 148 032
Sécurité sociale	636 073	829 196
Etat, impôts et taxes	708 235	732 416
Etat, reconnaissance de dette	16 302 461	8 573 492
Obligations cautionnées	158 603	1 240 905
Autres créditeurs divers	30 239	55 578
Dividendes à payer	1 383	1 383
Charges à payer	1 062 825	1 408 381
Total des autres passifs courants	**19 954 154**	**13 989 383**

IV.14 Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Emprunts à moins d'un an (Voir note VIII.7)	16 407 680	11 947 851
Emprunts leasing à moins d'un an (Voir note VIII.6)	121 126	106 183
Intérêts courus	1 766 936	1 522 759
Charge à payer échelle d'intérêt	532 915	897 442
Préfinancement export	4 080 000	4 330 000
Préfinancement stock	6 450 000	6 750 000
Billets de trésorerie	-	1 000 000
Mobilisation de créances	-	726 540
Crédits de financement	16 898 038	16 203 537
Engagement STEG	2 372 412	-
Total des autres passifs financiers	**48 629 107**	**43 484 312**

IV.15 Concours bancaires

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2025 à 18.313.589 DT contre 16.930.988 DT au 31 décembre 2024 et correspondent à des découverts bancaires.

V. Notes relatives à l'état de résultat

V.1 Revenus

Les revenus se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Ventes locales	36 524 794	29 957 962
Ventes à l'exportation	3 817 597	6 593 480
Ventes électricité	3 855 810	3 937 179
Autres Ventes	14 851 551	15 698 214
Total des revenus	**59 049 752**	**56 186 835**

V.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Loyers	77 246	102 497
Subvention d'investissement	274 282	274 282
Mise à disposition de personnel	316 991	291 686
Total des autres produits d'exploitation	**668 519**	**668 465**

V.3 Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Achats consommés de M.P et de consommables	23 779 581	23 857 358
Consommations énergétiques	12 507 056	11 259 904
Achats non stockés	7 184 362	6 497 826
Achats consommés de PSF	78 387	298 543
Achats sous-traitance	7 325	13 624
Total des achats d'approvisionnement	**43 556 711**	**41 927 255**

V.4 Charges de personnel

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Appointements et salaires	8 672 032	8 578 121
Charges sociales et autres	1 775 999	1 798 359
Total des charges de personnel	**10 448 031**	**10 376 480**

V.5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Dotations aux amortissements des immobilisations	5 926 505	6 404 374
Dotations aux amortissements capitalisées	<73 068>	<131 804>
Résorption des charges reportées	1 721 279	3 873 952
Dotation aux provisions des stocks	211 083	248 105
Dotation aux provisions des soldes clients	463 089	800 257
Dotation aux provisions des autres actifs courants	57 688	391 245
Dotation aux provisions pour risques et charges	699 999	2 600 000
Dotation aux provisions des Immo. Fin	559 000	3 727 458
Total des dotations aux* amortissements et *aux provisions	***9 565 575***	***17 913 587***
Reprise sur provisions des créances clients	<14 060>	<50 034>
Reprise sur provisions pour risques et charges	<702 940>	<702 940>
Reprise sur provisions des stocks	-	<374 779>
Total des reprises sur dotations aux provisions	**< 717 000>**	**< 1 127 753>**
Total dotations aux amortissements et aux provisions	**8 848 575**	**16 785 834**

V.6 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Loyers et charges locatives	318 728	280 745
Assurances	591 403	610 048
Entretiens et réparations	609 430	533 753
Honoraires	592 018	718 952
Publicité et propagande	70 981	67 070
Autres services extérieurs	315 286	200 838
Frais de transport	890 633	1 289 391
Missions et réceptions	411 224	341 006
Dons et subventions	-	13 763
Jetons de présence	-	200 000
Services bancaires	970 549	734 324
Impôts et taxes	292 865	253 892
Commissions sur ventes	2 050 592	1 845 362
Remboursements d'assurances et de frais de formation	<58 231>	<687 032>
Total des autres charges d'exploitation	**7 055 478**	**6 402 112**

V.7 Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Intérêts bancaires	9 849 315	9 887 246
Perte de change	602 604	475 334
Gain de change	<1 058 127>	<562 175>
Pertes sur placement	4 956 403	-
Total des charges financières nettes	**14 350 195**	**9 800 405**

V.8 Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Produits financiers sur prêt AB Corporation	219 446	235 718
Produits financiers sur prêt Somocer Négoce	554 472	623 447
Autres produits financiers	130 213	273 536
Plus-value sur placements SOTEMAIL	-	6 289 264
Total des produits de placements	**904 131**	**7 421 965**

V.9 Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Plus-value sur cession des immobilisations	5 000	10 000
Autres	191 665	11 034
Gain suite l'amnistie fiscale	50 000	-
Total des autres gains ordinaires	**246 665**	**21 034**

V.10 Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires se sont élevées au 31 décembre 2025 à 935.464 DT et sont composées essentiellement des amendes douanières et des pénalités de retard fiscales.

VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie

VI.1 les encaissements des placements

Désignation	2025	2024
Dividendes reçus	169	29 874
Titres de placement FCP	2 049	149 000
Total	**2 218**	**178 874**

VI.2 Les décaissements affectés aux placements

Désignation	2025	2024
Titres de placement SOTEMAIL	<8 637>	0
Total	**<8 637>**	**0**

VI.3 Les encaissements provenant de la cession des immobilisations :

Désignation	2025	2024
Plus-value sur cession d'un matériel de transport	5 000	0
Total	**5 000**	**0**

VI.4 Les encaissements provenant des emprunts à LT

Désignation	2025	2024
Emprunt ATTIJARI BANK	6 260 000	0
Total	**6 260 000**	**0**

VI.5 Les remboursements des emprunts à LT

Désignation	2025	2024
Remboursement des crédits STB	<83 431>	<1 785 051>
Remboursement des crédits AMEN BANK	<1 217 381>	<468 057>
Remboursement des crédits ATTIJARI BANK	<29 702>	<35 745>
Remboursement des crédits BNA	<114 813>	<45 551>
Remboursement des crédits BIAT	<228 945>	<542 264>
Remboursement net des crédits UIB	<166 180>	588 125
Remboursement des crédits UBCI	0	<136 778>
Remboursement des crédits BH	0	<535 329>
Remboursement des crédits ATB	0	<170 191>
Total	**<1 840 454>**	**<3 130 842>**

VI.6 Les décaissements nets liés aux moyens de financement à court terme

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Décaissements nets billets de trésorerie	<350 000>	<500 000>
Encaissements <Décaissements> nets MCNE	<727 000>	<727 000>
Encaissements <Décaissements> nets crédits préfinancement export	<250 000>	777 000
Décaissements nets crédits préfinancement stocks	<300 000>	<100 000>

Décaissements nets crédits de Financement	<5 622 400>	<9 211 917>
Total	**<7 249 400>**	**<9 761 917>**

VI.7 La trésorerie à la clôture de l'exercice se détaille comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Liquidités et équivalents de liquidités	473 837	818 104
Concours bancaires	<18 313 589>	<16 930 988>
Total	**<17 839 752>**	**<16 112 884>**

VII. Informations sur les parties liées

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable.

VII.1 Ventes

Le chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe se détaille comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Société A.B.C.	1 693 585	1 410 675
Société SOTEMAIL	16 872 618	15 656 146
Société SANIMED	-	83 786
STE PERIMETRE DE GESTION	26 806	-
Société Moderne de conditionnement	671 207	1 077 040
Société SOMOCER NEGOCE	5 283	925
Société 3S TRADING	1 316 707	908 033
STE SOMOCER DE TRANSPORT	254 379	481 464
AB-CORPORATION	-	5 437
STE AGRIMED	-	8 400
Société SOMOCER FRANCE 3S	1 070 921	871 278
Total du chiffre d'affaires hors taxes	**21 911 506**	**20 503 184**

VII.2 Achats

Les achats effectués auprès des sociétés du groupe et les autres parties liées se détaillent comme suit :

Désignation	**31.12.2025**	**31.12.2024**
Société A.B.C.	15 425	316
Société SOTEMAIL	3 951 589	3 421 097
Société de Conditionnement Moderne « SMC »	3 149 856	2 300 577
Société Périmètre de gestion « SPG »	-	61 049
Société SOMOCER TRANSPORT	387 878	663 732

Total des achats HTVA	**7 504 748**	**6 446 771**

VII.3 Autres transactions avec les parties liées

- SOMOCER a conclu un contrat avec la STEG lui permettant de bénéficier en tant qu'auto producteur d'électricité du droit d'utilisation du réseau de transport de l'énergie électrique de la STEG pour l'acheminement de cette énergie produite aux sociétés du groupe : les ventes de l'électricité par SOMOCER aux sociétés du groupe durant l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

 - Société Périmètre de gestion : 26.806 DT
 - Société ABC : 20.543 DT
 - Société SOTEMAIL : 1.574.242 DT

 Le prix de vente appliqué est le même que celui appliqué par la STEG. L'excédent produit est exclusivement vendu à la STEG conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

- La location auprès de la société « STE PERIMETRE DE GESTION » d'un local commercial (showroom) pour un loyer annuel de 43.770 DT hors taxes.

- Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 22 avril 2014, la convention d'assistance entre la société SOMOCER et la société SOMOCER Négoce qui porte sur la gestion et l'administration des ventes à l'export à partir du 01 janvier 2014. En vertu de cette convention, SOMOCER Négoce est rémunérée par une commission égale à 5% du montant des ventes réalisées à l'export et ce, pour une période de 5 ans. En 2016, un avenant a été signé entre les deux parties stipulant que SOMOCER Négoce percevra une commission de 1,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export pour une période de 5 ans. En 2019, un avenant a été signé entre les deux parties en ramenant le taux de 1,5% à 2,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export.

 En 2023, un avenant a été signé entre les deux parties en ramenant le taux de 2,5% à 3,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export.

 En 2024, un avenant a été signé entre les deux parties en ramenant le taux de 3,5% à 5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export.

 Le montant de la commission facturé par la société SOMOCER Négoce au titre de l'année 2025 s'élève à 2.017.120 DT hors taxes.

- La location au profit de la société « SOMOCER Transport SARL » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT hors taxes.

- La location au profit de la société « STE PERIMETRE DE GESTION » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT hors taxes.

- La location au profit de la société « SOMOCER NEGOCE » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT hors taxes.

- La location au profit de la société «3S TRADING » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.008 hors taxes.

- La location au profit de la société « SOTEMAIL » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.008 DT hors taxes.

- Courant l'année 2025, SOMOCER a constaté des produits relatifs au loyer de l'atelier sis à Menzel El Hayet, pour la société « SMC » pour une valeur de 69.229 DT hors taxes.

- Courant l'année 2025, SOMOCER a facturé un montant de 316.991 DT hors taxes à la société « SMC » au titre des services en finance et en contrôle de gestion assurée par son propre personnel.

- En date du 1er janvier 2024, SOMOCER a signé avec AB Corporation un nouvel échéancier portant sur le rééchelonnement du montant restant dû au 31 décembre 2023, s'élevant à 2.946.474 DT remboursable annuellement sur une période de 10 ans à partir du 31 décembre 2024 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 2.523.415 DT dont 237.238 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 219.665 DT a été viré parmi les autres actifs courants (créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2025. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2025 s'élèvent à 219.446 DT hors taxes.

- En date du 1er janvier 2023, SOMOCER a transformé ses créances envers la société SOMOCER NEGOCE en un prêt en compte courant pour un montant de 8.702.469 DT payable semestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 6.216.049 DT dont 828.807 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 828.807 DT a été viré parmi les autres actifs courants (créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2025. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2025 s'élèvent à 554.472 DT hors taxes n'ont pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.

- En date du 02 juillet 2025, SOMOCER a transformé ses créances envers la société ABC en un prêt pour un montant de 4.360.874 DT payable trimestriellement sur une période de 10 ans, non rémunéré. Le montant restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 4.212.032 DT.

VII.4 Billets de trésorerie

- SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie, non encore remboursés au 31 décembre 2025, émis par les parties liées et se détaillent comme suit :

Société	Date d'émission	Montant en TND	Date d'échéance	Taux d'intérêts	Solde au 31/12/2025
ABC Gros	26/04/2018	500 000	03/08/2018	8.75%	500 000
SANIMED	08/12/2025	250 000	03/12/2026	0%	250 000
Total		**750 000**			**750 000**

II.5 Soldes avec les parties liées

Les soldes avec les parties liées au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

En DT	Autres actifs/passifs courants	Billets de trésorerie	Prêts (CT et LT)	Total
ABC GROS	695 134	500 000	-	**1 195 134**
3S TRADING	<230 026>	-	-	**<230 026>**
SOTEMAIL	<1 023 715>	-	-	**<1 023 715>**
SOMOCER Négoce	1 138 364	-	6 216 049	**7 354 413**
SOMOSAN	2 361 804	-	-	**2 361 804**
SAPHIR	25 025	-	-	**25 025**
AGRIMED	<25 615>	-	-	**<25 615>**
SANIMED	1 013 835	250 000	-	**1 263 835**
SMC	1	-	-	**1**
ABC	112 680	-	4 212 032	**4 324 712**
INCOMA	4 922	-	-	**4 922**
AB COPORATION	531 443	-	2 523 415	**3 054 858**
STE SOMOCER TRANSPORT	3 318	-	-	**3 317**
STE PERIMETRE DE GESTION	1 055 923	-	-	**1 055 923**
Total	**5 663 093**	**750 000**	**12 951 496**	**19 364 588**

Les soldes avec les parties liées au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

En DT	Autres actifs/passifs courants	Billets de trésorerie	Prêts (CT et LT) (*)	Total
ABC Gros	695 134	500 000	-	**1 195 134**
3S TRADING	<633 995>	-	-	**<633 995>**
SOTEMAIL	<43 183>	-	-	**<43 183>**
SOMOCER NEGOCE	4 301 006	-	7 044 856	**11 345 862**
SOMOSAN	2 356 804	-	-	**2 356 804**
SAPHIR	25 025	-	-	**25 025**
AGRIMED	88 719	-	-	**88 719**
SANIMED	899 501	-	-	**899 501**
SMC	974 150	-	-	**974 150**
A.B.C.	112 680	-	-	**112 680**
INCOMA	4 922	-	-	**4 922**
AB CORPORATION	455 613	-	2 743 080	**3 198 693**
STE SOMOCER TRANSPORT	142 333	-	-	**142 333**
STE PERIMETRE DE GESTION	1 459 078	-	-	**1 459 078**
Total	**10 837 787**	**500 000**	**9 787 936**	**21 125 723**

En outre, les comptes de SOMOCER font état de soldes d'exploitation, clients et fournisseurs, sur les sociétés du groupe au 31 décembre 2025 qui se détaillant comme suit :

En DT	Créances clients	Dettes /Avances fournisseurs	Total
SOTEMAIL	<159 784>	69 818	**<89 966>**
SOMOCER Négoce	22 051	1 293 970	**1 316 021**
ABC	110 148	<1 708>	**108 440**
ABC GROS	16 132	-	**16 132**
3S TRADING	940 205	-	**940 205**
SMC	-	<1 590 415>	**<1 590 415>**
SOMOSAN	21 608	<27 672>	**<6 064>**
INCOMA	20 080	-	**20 080**
SANIMED	885 934	<754 562>	**131 372**
AGRIMED	11 099	-	**11 099**
STE SOMOCER TRANSPORT	2 168	<69 736>	**<67 568>**
SOMOCER France 3S	746 374	-	**746 374**
AB Corporation	8 334	-	**8 334**
SOPPEC	3 044	-	**3 044**
Société de Périmètre de Gestion	4 324	<4 340>	**<16>**
Total	**2 631 717**	**<1 084 645>**	**1 547 072**

Les comptes de SOMOCER font état de soldes d'exploitation, clients et fournisseurs, sur les sociétés du groupe au 31 décembre 2024 qui se détaillant comme suit :

En DT	Créances clients	Dettes fournisseurs	Total
ABC Gros	16 132	-	**16 132**
A.B.C.	4 830 420	<1 352>	**4 829 068**
SANIMED	885 931	<754 562>	**131 369**
3S TRADING	570 010	-	**570 010**
SOTEMAIL	1 307 029	<374 155>	**932 874**
SOMOCER NEGOCE	15 454	<2 232 890>	**<2 217 436>**
SOMOSAN	21 608	<123 163>	**<101 555>**
AB CORPORATION	8 334	-	**8 334**
SMC	671 223	<950 427>	**<279 204>**
STE SOMOCER TRANSPORT	664 019	<729 135>	**<65 116>**
STE PERIMETRE DE GESTION	<1 667>	<19 070>	**<20 737>**
INCOMA (INVEST COMPLEX FOR BUILDING)	20 080	-	**20 080**
SOMOCER France 3S	653 461	-	**653 461**
AGRIMED	11 099	-	**11 099**
Total	**9 673 133**	**<5 184 754>**	**4 488 379**

VII.6 Engagements hors bilan avec les parties liées

- Le montant des effets escomptés et non échus avec les parties liées s'élève au 31 décembre 2025 à 7.010.538 DT et est détaillé comme suit :

En Dinar Tunisien	Solde au 31/12/2025
STE PERIMETRE DE GESTION	90 461
SOTEMAIL	6 706 347
AB CORPORATION	48 730
SMC	165 000
Total	**7 010 538**

- Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 06 janvier 2014, les cautions solidaires de SOMOCER au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires à contracter par cette dernière et qui sont détaillés comme suit :

 - ATB : Crédit moyen terme (CMT) 3.000.000 DT et crédit de gestion de 775.000 DT ;
 - BNA : Crédit moyen terme (CMT) 4.000.000 DT et crédit de gestion de 1.550.000 DT ;
 - BH : Crédit moyen terme (CMT) 2.000.000 DT et crédit de gestion : 775.000 DT.
 - TFB : Crédit moyen terme (CMT) 2400 000 DT.

- Courant l'exercice 2020, SOMOCER s'est portée caution en couverture des crédits bancaires suivants au profit de la société SOTEMAIL :

 - BNA : Crédit moyen terme de 7.000.000 DT ;
 - STB : Crédit moyen terme de 8.224.000 DT.

- Courant l'exercice 2020, SOMOCER s'est portée caution en couverture des crédits bancaires suivants au profit de la société SMC :

 - Attijari Bank : Crédit moyen terme de 3.960.000 DT et crédit de gestion de 650.000 DT.

- Courant l'exercice 2020, SOMOCER s'est portée caution en couverture du crédit bancaire suivant au profit de la société ABC :

 - Attijari Bank : Crédit moyen terme de 2.250.000 DT.

- Pour garantir les engagements de la filiale SOTEMAIL, courant l'exercice 2021, SOMOCER a octroyé au profit de la BNA :

 - Hypothèque en rang utile sur la propriété objet des TF N° 7oo46 TUNIS, 7oo47 TUNIS et 7oo48 TUNIS ;
 - Hypothèque en rang utile sur la propriété objet des TF N° 38216 et 38218 réservés à l'usine sur un terrain d'une superficie de 167.861 m^2 ;
 - Un engagement d'hypothéquer la propriété objet du TF N° 5o557 d'une superficie de 9684 m^2dès modification de sa vocation agricole ;
 - Un nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériels, ainsi que sur les actions SOTEMAIL.

- Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 19 Avril 2022, la caution solidaire et hypothécaire de SOMOCER au profit de SOTEMAIL en couverture de ses engagements : un nantissement de 950.000 actions SOTEMAIL détenues par SOMOCER.

VIII. Autres notes complémentaires

VIII. 1 Etats des placements

Placements à long terme dans des sociétés autres que filiales

En Dinar Tunisien	Coût d'acquisition	Pourcentage de détention	Provision constituée
SOMOSAN	3 200 000	27,12%	-
SANILIT	1 350 000	20,00%	1 350 000
INCOMA	1 836 172	9,18%	400 000
STB	98 600	NA	46 750
EL AKKAR	75 000	50,00%	75 000
Société Argile Médenine	26 400	40,00%	26 400
BTS	10 000	0,03%	10 000
SOTEX ALGER	3 038	NA	3 038
Total	**6 599 210**	**-**	**1 911 188**

Placements à long terme dans des sociétés filiales

En Dinar Tunisien	Coût d'acquisition	Pourcentage de détention	Provision constituée
SOTEMAIL	35 839 388	67,75%	-
ABC	8 459 500	58,02%	-
SOMOCER Négoce	1 990 000	66%	1 990 000
SMC	531 000	58%	-
3S Trading	1 000 000	90,91%	1 000 000
SOMOCER transport	705 000	39,70%	-
MEDIA PLUS	45 000	45%	45 000
Société Périmètre de Gestion	12 804 000	99,95%	777 913
Total	**61 373 888**	**-**	**3 812 913**

Placements à court terme sociétés de groupe

En Dinar Tunisien	Valeur comptable	Coût d'acquisition	+/- Value
Billets de trésorerie ABC Gros	500 000	500 000	-
Billet de trésorerie SANIMED	250 000	250 000	-
Total	**750 000**	**750 000**	**-**

VIII.2 Résultat par action

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Nombre moyen pondéré d'actions	40 656 000	40 656 000
Résultat net	<26 417 921>	<28 822 390>
Résultat par action	**<0,6498>**	**<0,7089>**

VIII.3 Soldes intermédiaires de gestion (En Dinar Tunisien)

Produits	***31.12.2025***	***31.12.2024***	***Charges***	***31.12.2025***	***31.12.2024***	***Soldes***	***31.12.2025***	***31.12.2024***
CA Local	36 524 794	29 957 962	Stockage	<1 943 850>	<6 364 816>			
CA Export	3 817 597	6 593 480						
Vente électricité	3 855 810	3 937 179						
Autres Ventes	14 851 551	15 698 214						
Total	**59 049 752**	**56 186 835**	**Total**	**<1 943 850>**	**<6 364 816>**	**Production**	**57 105 902**	**49 822 019**
Production	57 105 902	49 822 019	Achats consommés	43 556 711	41 927 255	**Marge sur coût matière**	**13 549 191**	**7 894 764**
Marge sur coût matière	13 549 191	7 894 764	Autres charges externes	6 762 613	6 148 220	**Valeur ajoutée**	**6 786 578**	**1 746 544**
			Charges de personnel	10 448 031	10 376 480			
Valeur ajoutée	6 786 578	1 746 544	Impôts et taxes	292 865	253 892	**Excédent brut d'exploitation**	**<3 954 318>**	**<8 883 827>**
			Total	**10 740 896**	**10 630 372**			
Excédent brut d'exploitation	**<3 954 318>**	**<8 883 827>**						
Subventions d'exploitation	-	-	Charges financières nettes	14 350 195	9 800 405			
Autre produits ordinaires	915 184	689 499	Autres Pertes ordinaires	935 464	1 323 145			
			Dotations aux amort et prov	8 848 575	16 785 834			
Produits de placement	904 131	7 421 965	Impôt sur les bénéfices	148 684	140 642	**Résultat des activités ordinaires**	**<26 417 921>**	**28 822 390>**
Total	**<2 135 003>**	**<772 363>**	**Total**	**24 282 918**	**28 050 026**			
- Résultat des activités ordinaires	<26 417 921>	<28 822 390>	Pertes extraordinaires	-	-	**Résultat net**	**<26 417 921>**	**<28 822 390>**
Total	**<26 417 921>**	**<28 822 390>**	**Total**	**-**	**-**			

VIII.4 Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination

Liste des comptes de charges par nature	Montant	Ventilation			
		Cout des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges
Achats consommés	**43 556 711**	43 459 161		97 550	
Charges de personnels	**10 448 031**	8 776 346		1 671 685	
Amortissements et provisions	**8 848 574**	5 605 554		3 189 657	53 364
Autres charges	**7 055 478**	183 081	943 562	5 802 793	126 043
Total	**69 908 795**	**58 024 143**	**943 562**	**10 761 684**	**179 406**

VIII.5 Tableau de variation des capitaux propres

En Dinar Tunisien	Solde au 31.12.2024	Résultats reportés	Quote-part Sub. D'investissement	Réserves spéciales de réévaluation	Réserves légales de réévaluation	Résultat de l'exercice	Solde au 31.12.2025
Capital social	40 656 000	-	-	-	-	-	40 656 000
Actions propres	<1 000 000>	-	-	-	-	-	<1 000 000>
Réserve légale	4 065 600	-	-	-	-	-	4 065 600
Réserves statutaires	1 081 645	-	-	-	-	-	1 081 645
Réserves spéciales de réinvestissement	7 000 000	-	-	-	-	-	7 000 000
Réserve spéciale de réévaluation légale	1 771 850	-	-	-	-	-	1 771 850
Réserves spéciales de réévaluation libre	30 397 855	-	-	-	-	-	30 397 855
Résultats reportés	<6 682 739>	<28 822 390>	-	-	-	-	<35 505 129>
Prime d'émission	14 755 568	-	-	-	-	-	14 755 568
Prime de fusion	2 965 154	-	-	-	-	-	2 965 154
Sub. D'investissement	1 840 740	-	<274 281>	-	-	-	1 566 459
Résultat de l'exercice	<28 822 390>	28 822 390	-	-	-	<26 417 921>	<26 417 921>
Total	**68 029 283**	**-**	**<274 281>**	**-**	**-**	**<26 417 921>**	**41 337 081**

VIII.6 Tableau de variation des immobilisations

Libellé	Valeur brute au 31/12/2024	Acq	Cessions	Valeur brute au 31/12/2025	Amortiss. Cumulés au 31/12/2024	Dotation	Reprise	Amortiss. Cumulés au 31/12/2025	V.C.N au 31/12/2024	V.C.N au 31/12/2025
Logiciels	342 779	17 030	-	359 809	339 656	1 929	-	341 585	3 123	18 224
Fonds de commerce	1 442 928	-	-	1 442 928	1 184 060	51 872	-	1 235 932	258 868	206 996
Total des immobilisations incorporelles	**1 785 707**	**17 030**	**-**	**1 802 737**	**1 523 716**	**53 801**	**-**	**1 577 517**	**261 991**	**225 220**
Terrains	35 348 527	-	-	35 348 527	593 645	-	-	593 645	34 754 882	34 754 882
Constructions	22 964 697	94 212	-	23 058 909	15 334 433	412 581	-	15 747 014	7 630 264	7 311 895
ITMOI	110 952 390	1 433 344	-	112 385 734	74 122 034	4 712 888	-	78 834 922	36 830 355	33 550 812
Matériels de transport	2 364 233	29 127	<6 000>	2 387 360	2 320 328	61 853	<6 000>	2 376 181	43 905	11 179
Installations générales, agencements et aménagements	11 070 265	182 850	-	11 253 115	9 434 515	397 687	-	9 832 202	1 635 750	1 420 913
Equipements de bureau et matériels informatiques	1 853 245	33 806	-	1 887 051	1 713 057	47 540	-	1 760 597	140 188	126 454
Immobilisations à statut juridique particulier	4 999 764	-	-	4 999 764	3 967 039	240 155	-	4 207 194	1 032 725	792 570
Immobilisations en cours	575 173	729 667	-	1 304 840	-	-	-	-	575 173	1 304 840
Total des immobilisations corporelles	**190 128 294**	**2 503 006**	**<6 000>**	**192 625 300**	**107 485 051**	**5 872 704**	**<6 000>**	**113 351 755**	**82 643 243**	**79 273 545**
	191 914 001	**2 520 036**	**<6 000>**	**194 428 037**	**109 008 767**	**5 926 505**	**<6 000>**	**114 929 272**	**82 905 234**	**79 498 765**

VIII.7 Note sur les immobilisations acquises par voie de leasing :

Année	Contrat N°	Catégorie	Valeur Brute	Remboursement 2025	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance à - 1 an	Total des paiements restants au 31/12/2025	Charges d'intérêts à payer	Total restant du	Taux d'intérêt mensuel
2 025	3291403	MiniBus	585 051	106 183	227 586	121 126	478 868	64 928	413 940	1,1%
	Total		**585 051**	**106 183**	**227 586**	**121 126**	**478 868**	**64 928**	**413 940**	

VIII.8 Tableau de variation des emprunts :

A. Emprunt bancaire

la société a contracté auprès de différents établissements bancaires des crédits à moyen et long terme, le tableau ci-après présente la situation des emprunts bancaires au 31 décembre 2025

	Solde au 31.12.2024			Mouvements de la période		Solde au 31.12.2025		
Emprunts	**Total Fin de période**	**Échéance à +1 an**	**Échéance à -1 an**	**Additions**	**Règlement échéances**	**Total Fin de période**	**Échéance à +1 an**	**Échéance à - 1 an**
EMPRUNT UIB 588 125	588 125	375 747	212 378	-	159 379	428 746	179 706	249 040
EMPRUNT BNA 2 164 000	1 406 600	865 600	541 000	-	108 200	1 298 400	432 800	865 600
EMPRUNT BIAT 1500000.0	975 000	600 000	375 000	-	225 000	750 000	300 000	450 000
EMPRUNT BHKAR 1370.000 1ERTRAN	953 288	616 549	336 740	-	-	953 288	471 818	481 470
EMPRUNT BHKAR400.000 11EMETRAN	279 393	181 215	98 178	-	-	279 393	138 838	140 555
EMPRUNT BHKAR 500.0003EME TRAN	340 694	217 797	122 898	-	-	340 694	164 975	175 719
EMPRUNT BHKAR 400.0002EME TRAN	278 332	180 014	98 318	-	-	278 332	137 757	140 575
EMPRUNT BHKAR 400.000 5EME TRAN	278 332	180 014	98 318	-	-	278 332	137 757	140 575
EMPRUNT BHKAR 2700.0004EME TRAN	1 878 743	1 215 096	663 648	-	-	1 878 743	929 861	948 882
EMPRUNT BHKAR 560.000 6EME TRAN	382 452	244 807	137 645	-	-	382 452	185 647	196 805
EMPRUNT BHKAR 365.000 7EME TRAN	253 978	164 263	89 715	-	-	253 978	125 703	128 275
EMPRUNT BHKAR 275.000 8EME TRAN	191 353	123 760	67 594	-	-	191 353	94 708	96 645
EMPRUNT BHKAR 822.000 9EME TRAN	571 973	369 929	202 044	-	-	571 973	283 088	288 885
EMPRUNT BHKAR 200.000 10EMETRAN	139 696	90 608	49 089	-	-	139 696	69 419	70 277
EMPRUNT BHKAR 358.000 12EMETRAN	250 057	162 187	87 869	-	-	250 057	124 261	125 796
EMPRUNT BHKAR 456.000 01/2470	134 286	-	134 286	-	(36)	134 322	-	134 322
EMPRUNT BHKAR 214.000 02/2470	53 938	-	53 938	-	-	53 938	-	53 938
EMPRUNT BHKAR 461.000 03/2470	139 247	-	139 247	-	-	139 247	-	139 247
EMPRUNT BHKAR 771.000 04/2470	233 886	-	233 886	-	-	233 886	-	233 886
EMPRUNT BHKAR 568.000 05/2470	194 284	-	194 284	-	-	194 284	-	194 284
EMPRUNT BHKAR 284205	41 470	-	41 470	-	-	41 470	-	41 470
EMPRUNT BHKAR 510443	217 645	-	217 645	-	-	217 645	-	217 645
EMPRUNT BHKAR 3 820.000	3 575 433	2 170 089	1 405 344	-	-	3 575 433	1 511 709	2 063 724

EMPRUNT STB 36978	25 973	15 848	10 125	-	-	25 973	10 565	15 408
EMPRUNT STB 5400	2 016 194	-	2 016 194	-	-	2 016 194	-	2 016 194
EMPRUNT STB 27439.142	18 864	10 976	7 889	-	-	18 864	6 860	12 004
EMPRUNT STB 1000	716 667	333 333	383 333	-	-	716 667	133 334	583 333
EMPRUNT STB 1164	911 800	465 600	446 200	-	-	911 800	232 800	679 000
EMPRUNTO.ASS.RESTR STB	5 185 250	2 592 625	2 592 625	-	-	5 185 250	1 111 125	4 074 125
EMPRUNT ATT 6 260 000	-	-	-	6 260 000	-	6 260 000	6 260 000	-
EMPRUNT ATTIJARI 1 082.000	934 371	493 418	440 953	-	934 371	-	-	-
EMPRUNT AMEN B 500/2175	285 714	178 571	107 143	-	71 428	214 286	107 143	107 143
EMPRUNT AMEN B 800/2175	514 286	342 857	171 429	-	114 286	400 000	228 571	171 429
EMPRUNT AMEN B 800II/2175	514 286	342 857	171 429	-	114 286	400 000	228 571	171 429
EMP. AMEN 1 000 000				1 000 000		1 000 000	-	1 000 000
Total Emprunts en DT	**24 481 610**	**12 533 760**	**11 947 854**	**7 260 000**	**1 726 914**	**30 014 696**	**13 607 016**	**16 407 680**

B. Autres dettes

	Solde au 31.12.2024			Mouvements de la période		Solde au 31.12.2025		
Emprunts	**Total Fin de période**	**Échéance à +1 an**	**Échéance à -1 an**	**Additions**	**Règlement échéances**	**Total Fin de période**	**Échéance à +1 an**	**Échéance à -1 an**
Dettes fiscale Zeramdine	814 365	488 619	325 746	0	-143 680	670 685	464 321	206 365
Dettes fiscales Amn 2025	52 675 282	44 773 989	7 901 293	0	-4 000 474	48 674 808	34 238 932	14 435 876
Dettes fiscales Amn 2026	0	0	0	7 995 214	0	7 995 214	6 795 932	1 199 282
Engagement STEG	0	0	0	10 273 796	0	10 273 796	7 901 385	2 372 412
Engagement CNSS	1 963 232	1 616 780	346 453	0	-476 604	1 486 628	1 025 689	460 939

VIII.8 Garanties, engagements et restrictions sur immobilisations corporelles :

Conformément aux dispositions du paragraphe 101 de la NCT 05 (nouveau), les informations relatives aux restrictions de propriété, garanties accordées et engagements contractuels se détaillent comme suit au 31 décembre :

A. Restrictions de propriété et actifs donnés en garantie

Au 31 décembre 2025, les immobilisations corporelles de la société qui sont données en garantie des engagements bancaires, notamment sous forme d'hypothèques constituées au profit des établissements bancaires.

Les garanties hypothécaires se présentent comme suit :

Banque	Nature de crédit	Mt en principal de crédit (en kdt)	Nature de l'immobilisation	Hypothèque
ATB	**Crédit de gestion**	**8 500**	**Terrain**	- La totalité de la propriété lui appartenant située à Menzel Hayet. Délégation de Zeramdine, Gouvernorat de Monastir,
UIB	**CMT**	**588.**	**Terrain**	la totalité de la propriété dénommée «SOUK SA Y ADI » objet du titre foncier N° **50557** MONASTIR,
BNA	**CMT**	**2 164**	**Terrain**	la totalité de la propriété dénommée « AOUICHA Il 1 » objet du titre foncier N° **38216** MONASTIR.
				la totalité de la propriété dénommée « AOUICHA Il » objet du titre foncier N° **38218** MONASTIR
				la totalité de la propriété dénommée «SOUK SA Y ADI » objet du titre foncier N° **50557** MONASTIR
				la totalité de la propriété dénommée« MA YSSA 1 »objet du titre foncier N° **70046** TUNIS.
				la totalité de la propriété dénommée «MA YSSA 2 » objet du titre foncier N° **70047** ru IS. D
				la totalité de la propriété dénommée« MA YSSA 3 » objet du titre foncier N° **70048** TUN IS
BIAT	**CMT**	**1500**	**Terrain**	La totalité de la propriété lui appartenant située à Menzel Hayet.titre foncier N°**38216** Monastir.
				La totalité de la propriété lui appartenant située à Menzel Hayet titre foncier N°**38218**Monastir.
BH	**CMT**	**15 435**	**Terrain**	la totalité de la propriété dénommée « AOUICHA Il 1 » objet du titre foncier N° **38216** MONASTIR.
				la totalité de la propriété dénommée « AOUICHA Il »objet du titre foncier N° **38218** MONASTIR
				la totalité de la propriété dénommée «SOUK SA Y ADI » objet du titre foncier N° **50557** MONASTIR
				la totalité de la propriété dénommée« MA YSSA 1 »objet du titre foncier N° **70046** TUNIS.
				la totalité de la propriété dénommée «MA YSSA 2 » objet du titre foncier N° **70047** ru IS. D
				la totalité de la propriété dénommée« MA YSSA 3 » objet du titre foncier N° **70048** TUN IS
STB	**CMT**	**13 554**	**Terrain**	la totalité de la propriété dénommée « AOUICHA Il 1 » objet du titre foncier N° **38216** MONASTIR.
				la totalité de la propriété dénommée « AOUICHA Il »objet du titre foncier N° **38218** MONASTIR

				la totalité de la propriété dénommée «SOUK SA Y ADI » objet du titre foncier N° **50557** MONASTIR
				la totalité de la propriété dénommée« MA YSSA 1 »objet du titre foncier N° **70046** TUNIS.
				la totalité de la propriété dénommée «MA YSSA 2 » objet du titre foncier N° **70047** ru IS. D
				la totalité de la propriété dénommée« MA YSSA 3 » objet du titre foncier N° **70048** TUN IS
ATT	**CMT**	**7342**	**Terrain**	la totalité de la propriété dénommée « AOUICHA Il 1 » objet du titre foncier N° **38216** MONASTIR.
				la totalité de la propriété dénommée « AOUICHA Il »objet du titre foncier N° **38218** MONASTIR
				la totalité de la propriété dénommée «SOUK SA Y ADI » objet du titre foncier N° **50557** MONASTIR
				la totalité de la propriété dénommée« MA YSSA 1 »objet du titre foncier N° **70046** TUNIS.
				la totalité de la propriété dénommée «MA YSSA 2 » objet du titre foncier N° **70047** ru IS. D
				la totalité de la propriété dénommée« MA YSSA 3 » objet du titre foncier N° **70048** TUN IS
AMEN BQ	**CMT**	**3100**	**Terrain**	la totalité de la propriété dénommée « AOUICHA Il 1 » objet du titre foncier N° **38216** MONASTIR.
				la totalité de la propriété dénommée « AOUICHA Il »objet du titre foncier N° **38218** MONASTIR

B. Immobilisations corporelles en cours de construction :

Les dépenses comptabilisées au titre des immobilisations corporelles en cours au 31 décembre 2025 s'élèvent à 1 304 840 DT. Elles correspondent principalement aux avances versées dans le cadre de l'acquisition d'une nouvelle turbine de cogénération électrique, destinée à remplacer la turbine actuellement en exploitation.

IX. Engagement hors bilan

IX. 1 Engagements donnés : Effets escomptés non échus

Le montant des effets escomptés et non échus au 31 décembre 2025 est 18.666.176 DT.

IX. 2 Engagements donnés au profit des sociétés du groupe

SOMOCER a donné des cautions solidaires au profit des sociétés du groupe notamment SOTEMAIL, SMC et AB Corporation, SPG (cf. note VII.6)

IX. 3 Engagements donnés relatifs aux emprunts (cf. le tableau suivant>

Crédit de gestion	19 550	**STB**	1/ Une hypothèque en rang utile sur :
Crédit de gestion	13 000	**BH**	**A**- La totalité de la propriété lui appartenant dénommée Aouicha 3 située à Menzel Hayet. Délégation de Zeramdine, Gouvernorat de Monastir,d' une superfic ie de (34284 m2) et objet du ti tre fo ncier N°38216 Monastir.
Crédit de gestion	5 700	**BNA**	**B**- La totalité de la propriété lui appartenant dénommée Aouicha 2, située à Menzel Hayet, Délégation de Zeramdine, Gouvernorat de Monastir,d' une superfi cie de (133577 m2) et objet du titre foncier N°38218 Monastir.
Crédit de gestion	3 700	**AMEN BANK**	**c**- la totalité de la propriété dénommée «SOUK SA Y ADI » objet du titre foncier N° 50557 MONASTIR, d'une superficie globale de 9684 m2 , sise à MENZEL HAYET -MONASTIR.
Crédit de gestion	4 600	**BTK**	**d**- la totalité de la propriété dénommée« MA YSSA 1 »objet du titre foncier N° 70046 TUNIS. d'une superficie globale de 499 m2• sise au Lac - Tunis.
Crédit de gestion	8 500	**ATB**	**e**- la totalité de la propriété dénommée «MA YSSA 2 » objet du titre foncier N° 70047 TUNIS.d'une superficie globale de 505 1112 , sise au Lac - Tunis
CMT	588 125	**UIB**	**f**- la totalité de la propriété dénommée« MA YSSA 3 » objet du titre foncier N° 70048 TUNIS, d"une superficie globale de 1348 rn2• sise au Lac - Tunis
CMT	2 164 000	**BNA**	2/ Un nantissement en rang utile conformément aux articles - 236- et sui vants du code de commerce sur les éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce lui appartenant, le fonds de commerce situé à Menzel Hayet, Zaremdine, Gouvernorat de Monastir, inscrit au Registre National des Entreprises sous l' identifi ant Unique N°0039247D et comprenant notamment : L'enseigne et le nom commercial, le droit au bail, la clientèle et l'achalandage, le mobilier commercial, les brevet d' invention les licences, les marques de fabrique et de commerce, les dessins et modèles industri els et généralement les droits de propri été industrielle, littéraire ou artistique qui y sont attachés.Le matériel et l'outillage servant à l'exploitation
CMT	1 500 000	**BIAT**	3/ Un nantissement sur La totalité des 8 012 371 actions de 1 dinars chacune lui appartenant dans le capital de LA SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL «SOTEMAIL», Société Anonyme, dont le Siège Social est à Menzel Hayet, Délégation Zarmdine, Gouvernorat de Monastir, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant Unique N°0742284E.
CMT	15 434 648	**BH**	
CMT	13 554 417	**STB**	
CMT	7 342 000	**ATT**	
CMT	3 100 000	**AMEN BQ**	

IX. 4 Engagements reçus (cf. le tableau suivant)

Type d'engagements	Valeur totale	Contrepartie	Observation
hypothèque terrain agricole	1 400 000	Ghadab	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
hypothèque titre 30399 Monastir	5 000 000	NAGUEZ	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
hypothèque titre 110789 Monastir	1 000 000	NAGUEZ	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
Nantissement fond de commerce	250 000	TURKOISE	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
hypothèque titre 104481 Tunis	150 000	TURKOISE	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
hypothèque titre 97538 Monastir	453 787	GLC	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
hypothèque titre 27317 Gabes	150 000	DELTA CERAM	hypothèque sur terrain pour couvrir le solde en contentieux.
Total général	**8 403 787**		

X. Note sur les évènements postérieurs à la clôture

1) Administration Judiciaire

Par décision du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 28 janvier 2026, deux mandataires de justice ont été nommés pour assurer la poursuite du redressement de la société, en remplacement des mandataires précédents, avec obligation de signature conjointe pour toute opération tout en maintenant la désignation de Madame la juge commissaire.

2) Amnistie fiscale

Dans le cadre de l'amnistie fiscale, SOMOCER a convenu, le 30 janvier 2026, d'un échéancier de règlement avec l'administration fiscale pour un montant de 7.995 mille dinars et a ainsi bénéficié de l'abandon des pénalités d'un montant de 2.413 mille dinars au 31 décembre 2025.

3) Restructuration financière

Au cours de l'exercice 2025, la société SOMOCER a poursuivi ses activités dans un environnement économique et sectoriel difficile, marqué par des contraintes opérationnelles et financières ayant affecté ses performances et sa situation financière.
Face à ces difficultés, la société a engagé plusieurs actions visant à améliorer ses performances opérationnelles, à renforcer sa capacité de recouvrement, à optimiser ses charges et à restructurer son endettement. Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de redressement destinée à rétablir progressivement les équilibres financiers de la société et à assurer la continuité de son exploitation.
Au cours de l'exercice 2026, les principales actions réalisées avec les banques sont détaillées comme suit :

BH Bank :

- La mise en place, à la date du 31 juillet 2026, d'un crédit de rééchelonnement des impayés d'un montant de 4.2 MDT sur 7 ans avec une année de grâce avec maintien des garanties ainsi que l'enveloppe de crédit de gestion.
- La mise en place, à la date du 3 août 2026, d'un crédit de restructuration des impayés d'un montant de 5.8 MDT sur 10 ans avec deux années de grâce avec maintien des garanties ainsi que l'enveloppe de crédit de gestion.

STB :

- La mise en place, à la date du 9 février 2026, de deux crédits de consolidation des impayés d'un montant total de 16.3 MDT sur 10 ans avec deux années de grâce.

BNA :

- La mise en place, à la date du 28 juillet 2026, d'un crédit de restructuration des impayés d'un montant de 4 MDT sur 10 ans avec une année de grâce.

Sur la base de ces éléments, le management de la société a établi un business plan pour la période 2026-2035 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements et redresser sa situation financière. Par ailleurs, la société a bénéficié du support financier de l'un de ses principaux actionnaires (la société AGRIMED) qui s'est engagée à apporter le soutien financier nécessaire à SOMOCER en cas de besoin pour faire face à ses engagements financiers et lui permettant ainsi de continuer son activité.

Par ailleurs, aucun autre évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

XI. Informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Introduction

Conformément au communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025 et aux précisions du 13 février 2026, la présente note vise à fournir les informations financières significatives liées aux facteurs ESG, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, cette information s'inscrit dans une phase transitoire selon une logique de « Comply or Explain ».

Dans ce cadre, SOMOCER présente, à travers la présente note, les principaux facteurs ESG susceptibles d'avoir une incidence significative sur son activité, sa situation financière, sa performance ou ses perspectives.

SECTION 1 — GOUVERNANCE ESG

1.1. Organes de gouvernance impliqués dans le pilotage ESG

Le Conseil d'Administration de SOMOCER assure la supervision de la stratégie générale de la Société, de ses orientations de développement, de sa situation financière et des principaux risques susceptibles d'affecter la pérennité de ses activités. La Direction Générale assure la mise en œuvre des orientations stratégiques et la coordination des différentes fonctions opérationnelles, techniques, administratives et financières concernées.

Dans ce cadre, les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives de SOMOCER sont pris en considération dans le cadre des mécanismes de gouvernance et de gestion des risques de la Société.

À ce stade, les modalités de suivi des enjeux ESG par les organes de gouvernance, notamment leur fréquence d'examen, ne sont pas formalisées.

1.2. Comités concernés

À ce stade, SOMOCER ne dispose pas d'un comité formellement dédié au pilotage des enjeux ESG. Les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance sont traités dans le cadre des structures existantes de la Société, selon la nature des enjeux et les attributions des fonctions concernées.

Dans le cadre du renforcement progressif de sa gouvernance ESG, la Société prévoit de formaliser davantage les modalités de coordination et de suivi des principaux enjeux ESG, en s'appuyant notamment sur les structures existantes et, le cas échéant, sur des instances dédiées.

1.3. Départements et équipes impliqués

La prise en compte des enjeux ESG repose sur la contribution des différentes fonctions de SOMOCER, notamment les fonctions opérationnelles, techniques, environnementales et sociales ainsi que les fonctions administratives et financières, en fonction de leurs domaines de responsabilité.

Dans le cadre de sa démarche ESG, la Société prévoit de renforcer progressivement la coordination entre les fonctions concernées, la formalisation des responsabilités et la centralisation des informations nécessaires au suivi et au reporting des enjeux ESG matériellement significatifs.

1.4. Formation et renforcement des capacités

À ce jour, SOMOCER ne dispose pas d'un programme de formation spécifiquement structuré autour des enjeux ESG.

Les actions de formation existantes portent principalement sur des thématiques opérationnelles liées à l'activité industrielle, notamment la sécurité industrielle, la prévention des accidents du travail, l'efficacité énergétique, la maintenance préventive, la gestion des déchets et la conformité réglementaire.

SOMOCER prévoit d'intégrer progressivement les enjeux ESG pertinents dans ses actions de sensibilisation et de formation, en fonction des risques prioritaires identifiés et des besoins des différentes fonctions.

1.5. Projet d'accompagnement ESG

SOMOCER ne dispose pas d'une démarche ESG formellement structurée.

La préparation de la présente note constitue une première étape dans la structuration de l'information relative aux enjeux ESG susceptibles d'avoir une incidence financière sur la Société.

Une réflexion portant sur la mise en place progressive d'une démarche ESG est envisagée afin de renforcer l'identification, le suivi et la prise en compte des enjeux ESG matériellement significatifs.

SECTION 2 — STRATÉGIE ESG

a. Business model et orientations stratégiques ESG

SOMOCER exerce une activité industrielle de fabrication et de commercialisation de carreaux céramiques destinés aux revêtements de sols et de murs. Son modèle économique repose principalement sur la transformation de matières premières minérales, l'utilisation d'équipements industriels spécialisés et la consommation d'énergie nécessaire aux différentes étapes du processus de fabrication.

À ce stade, la Société n'a pas encore réalisé d'analyse formalisée de matérialité financière permettant d'identifier et de hiérarchiser ses risques et opportunités ESG au regard de leurs incidences financières potentielles. Dans le cadre de la structuration progressive de sa démarche ESG, SOMOCER prévoit de réaliser cette analyse afin de mieux identifier les enjeux ESG financièrement matériels et de renforcer progressivement leur intégration dans son dispositif de gestion des risques.

À ce stade, sur la base des caractéristiques de son activité et des informations disponibles, les principaux enjeux ESG considérés comme pertinents concernent notamment :

a. Enjeux environnementaux :

Efficacité énergétique et maîtrise des consommations

Compte tenu des besoins énergétiques associés au processus de fabrication des carreaux céramiques, notamment aux opérations de séchage et de cuisson, la consommation énergétique constitue un enjeu susceptible d'influencer les coûts de production, la performance et la compétitivité de la Société.

Autres enjeux environnementaux

Les principaux enjeux environnementaux identifiés concernent notamment la consommation et la disponibilité des matières premières minérales, l'utilisation de l'eau et des autres ressources nécessaires à la fabrication, les émissions atmosphériques, la gestion et la valorisation des déchets et rebuts céramiques ainsi que la conformité aux exigences environnementales applicables.

b. Enjeux sociaux

Les enjeux sociaux concernent principalement la santé et la sécurité au travail, les conditions de travail, la prévention des risques professionnels, la disponibilité des compétences techniques et le développement des compétences nécessaires à la continuité des activités.

c. Enjeux de gouvernance

Les enjeux de gouvernance concernent notamment la conformité réglementaire, le contrôle interne, la fiabilité de l'information financière et ESG ainsi que la gestion des principaux risques liés à l'activité.

Ces enjeux présentent à ce stade un caractère préliminaire et seront précisés et hiérarchisés dans le cadre de l'analyse de matérialité financière que la Société prévoit de réaliser.

a. Reporting de durabilité

À ce jour, SOMOCER ne dispose pas d'un dispositif de reporting de durabilité formellement structuré. Les informations ESG disponibles sont issues des dispositifs de suivi existants au sein de la Société, notamment en lien avec les activités industrielles, les consommations énergétiques, la maintenance, les ressources humaines et le suivi réglementaire.

Dans le cadre de la structuration progressive de la démarche ESG, SOMOCER prévoit de renforcer la collecte, la consolidation et la fiabilisation des données ESG afin de mettre progressivement en place un dispositif de reporting permettant le suivi des enjeux considérés comme significatifs.

SECTION 3 — GESTION DES RISQUES ESG

Démarche d'identification et d'évaluation

Au 31 décembre 2025, SOMOCER ne dispose pas encore d'une démarche formalisée permettant d'identifier, d'évaluer et de hiérarchiser ses risques et opportunités ESG selon leur matérialité financière.

À ce stade, les risques pouvant présenter une dimension ESG sont appréhendés dans le cadre des dispositifs existants de gestion et de suivi des risques liés à l'activité de la Société.

Dans le cadre de la réflexion engagée autour de la structuration de sa démarche ESG, SOMOCER prévoit de formaliser progressivement une analyse permettant d'identifier et de

hiérarchiser les risques et opportunités ESG susceptibles d'avoir une incidence significative sur sa situation financière, sa performance, la continuité de ses activités ou ses perspectives.

SECTION 4 — INDICATEURS & CIBLES

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et dans le cadre de la phase transitoire du reporting ESG, SOMOCER présente principalement des informations qualitatives relatives aux actions et dispositifs existants en lien avec les enjeux ESG considérés comme pertinents à ce stade.

À ce stade, les indicateurs quantitatifs ESG ne font pas encore l'objet d'un dispositif structuré et consolidé de reporting et aucune cible ESG chiffrée spécifique n'est formalisée. Dans le cadre de la structuration progressive de sa démarche ESG, la Société prévoit de renforcer la collecte, la consolidation et la fiabilisation des données afin de mettre progressivement en place des indicateurs quantitatifs pertinents permettant le suivi de ses principaux enjeux ESG.

Dans ce contexte, les principales informations qualitatives relatives aux actions et dispositifs existants au sein de SOMOCER sont présentées ci-après :

- **Efficacité énergétique et maîtrise des consommations**

En matière d'efficacité énergétique, SOMOCER dispose d'une installation de cogénération mise en service en 2015, permettant la production simultanée d'électricité et de chaleur, ainsi que d'un système de récupération de chaleur installé au niveau des cheminées des fours industriels. Ces dispositifs contribuent à l'optimisation de l'utilisation de l'énergie dans le processus de production.

À ce stade, les données relatives aux consommations énergétiques, à l'énergie produite ou récupérée ainsi qu'à la disponibilité et à la performance de ces équipements ne sont pas consolidées dans le cadre d'un reporting ESG structuré.

- **Utilisation des ressources et gestion des déchets**

Les dispositifs existants de SOMOCER couvrent notamment le suivi de l'utilisation des matières premières dans le cadre des activités industrielles ainsi que le suivi des obligations environnementales et de la gestion des déchets au niveau des fonctions concernées. La consommation d'eau, les émissions atmosphériques ainsi que la gestion et la valorisation des déchets et rebuts céramiques figurent parmi les enjeux environnementaux identifiés par la Société

- **Santé et sécurité au travail**

En matière de santé et de sécurité au travail, les dispositifs existants portent notamment sur la prévention des risques professionnels liés à l'activité industrielle et la sensibilisation du personnel. Ces actions s'inscrivent dans la prise en compte des risques associés aux équipements industriels et aux conditions de travail.

- **Formation et développement des compétences**

Le maintien et le développement des compétences nécessaires aux activités industrielles constituent un enjeu pour SOMOCER. Les thématiques de formation pertinentes au regard de l'activité concernent notamment la sécurité industrielle, la prévention des accidents du travail, l'efficacité énergétique, la maintenance préventive, la gestion des déchets et la conformité réglementaire.

- **Gouvernance et conformité**

En matière de gouvernance, les actions portent principalement sur le suivi des obligations légales et réglementaires applicables aux activités de la Société ainsi que sur les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques. SOMOCER prévoit par ailleurs de renforcer

progressivement la prise en compte des enjeux ESG dans ses mécanismes de gouvernance, de collecte de l'information et de reporting.

Conclusion

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la présente note constitue une première étape dans la structuration de la démarche ESG de SOMOCER et de l'information relative aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance susceptibles d'avoir une incidence sur son activité et sa situation financière.

À ce stade, la Société n'a pas encore réalisé d'analyse formalisée de matérialité financière permettant d'identifier et de hiérarchiser ses risques et opportunités ESG. SOMOCER prévoit de réaliser progressivement cette analyse afin de renforcer l'intégration des enjeux ESG dans son dispositif de gestion des risques.

Dans le cadre de la structuration progressive de sa démarche ESG, la Société prévoit également de renforcer ses dispositifs de collecte, de consolidation et de fiabilisation des données afin de compléter progressivement les informations qualitatives actuellement disponibles par des indicateurs quantitatifs pertinents.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Tunis, le 21 octobre 2026

Mesdames et Messieurs les actionnaires
De la Société Moderne de Céramique
Menzel El Hayet, 5033 Monastir

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserves

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Moderne de Céramique (« SOMOCER » ou « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 41.337 mille DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice qui s'élève à 26.418 mille DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SOMOCER au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

1. Ainsi qu'il en est fait mention dans la note IV.3.1 aux états financiers, SOMOCER détient des participations dans le capital des sociétés ABC et SOMOSAN pour des montants respectifs de 8.460 mille DT et 3.200 mille DT. Les participations ABC et SOMOSAN n'ont fait l'objet d'aucune provision pour dépréciation malgré l'existence d'indicateurs de perte de valeur.

 Nous estimons qu'au vu de l'examen de la performance historique et de la situation financière des sociétés ABC et SOMOSAN, des provisions pour dépréciation devraient être estimées et constatées par le management afin de ramener leurs valeurs comptables à leurs valeurs recouvrables estimées.

2. SOMOCER détient des soldes débiteurs (net des soldes créditeurs) à court terme ainsi que des créances clients (net des soldes fournisseurs) sur les sociétés SOMOSAN, ABC Gros, SANIMED, ABC, SOMOCER Négoce, AB Corporation et SPG (parties liées) et sur les sociétés hors groupe pour des montants respectifs de 10.299 mille DT et 705 mille DT. Ces créances sont partiellement provisionnées pour des montants respectifs de 134 mille DT et 353 mille DT.

 Étant donné le retard constaté dans le recouvrement de ces créances ainsi que les impayés et au vu de l'examen de la situation financière de ces sociétés, nous estimons qu'un complément de provision de 7.367 mille DT devrait être constaté au niveau des états financiers en couverture au risque de défaut potentiel lié à ces créances.

 Par ailleurs, SOMOCER s'est portée aussi caution solidaire au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires contractés par cette dernière pour un montant de

14.500 mille DT. Ainsi, une provision devrait être estimée et constatée au niveau des états financiers en couverture de l'engagement potentiel SOMOCER lié au titre de la caution octroyée à SOMOSAN qui est actuellement en situation financière difficile.

3. Dans le cadre de notre audit, nous avons envoyé des lettres de circularisations adressées aux banques et aux avocats. A la date de notre rapport, nous n'avons pas reçu toutes les réponses des tiers circularisés. Nous avons mis en place des procédures alternatives, cependant, cette situation risquerait de constituer une limitation à nos travaux.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a) <u>Evaluation des créances clients</u>

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2025 pour un montant brut de 25.058 mille DT et provisionnées à hauteur de 14.826 mille DT. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, la société détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de celles-ci selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et il est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et leur valeur recouvrable estimée.

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses aux normes comptables tunisiennes en vigueur. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management (telles que des informations sur les perspectives et performances futures des créanciers). Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

b) <u>Evaluation des titres de participation</u>

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2025 pour un montant brut de 67.973 mille DT et provisionnés à hauteur de 5.724 mille DT.

Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés le cas échéant sur la base de leur valeur d'usage. Comme indiqué dans la note III.9 aux états financiers, la valeur d'usage est déterminée en fonction d'une analyse multicritères en tenant compte notamment

de la valeur du marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise émettrice.

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des titres de participation aux normes comptables tunisiennes en vigueur. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à apprécier la méthode retenue pour la détermination de la valeur d'usage, vérifier les données utilisées par le management pour l'estimation de la valeur d'usage (telles que les états financiers, rapports d'activité, budgets, rapports d'évaluation, rapports d'expertise, etc.). Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

c) <u>Evaluation des stocks :</u>

Les stocks, figurent au bilan au 31 décembre 2025 pour une valeur brute de 36.385 mille DT et provisionnés à hauteur de 1.571 mille DT. Ainsi, qu'il est fait mention dans la note III.2 aux états financiers, les stocks sont valorisés au coût d'achat y compris les frais s'y rattachant pour les matières premières, les consommables et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semi-finis. A la date de clôture les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure au coût.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture, vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative aux stocks et apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note II.2 aux états financiers, qui fait état du contrôle douanier dont a fait l'objet SOMOCER début 2024. La société a constitué la provision requise permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce contrôle. Les procédures liées à ce contrôle sont toujours en cours à la date du présent rapport, et les issues finales ne peuvent pas ainsi être déterminées.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport du Conseil d'Administration (« Rapport de gestion »)

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas

adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers exprimées ci-dessus.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Application de l'article 29 de la loi 47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement

Les conventions et opérations nouvellement réalisées au cours de l'exercice 2025 telles que détaillées dans notre rapport spécial n'ont pas fait l'objet d'autorisation au préalable par le Conseil d'Administration aux vues d'un rapport de la direction et d'un rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article 29 de la loi 47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Application de l'article 420 du code de commerce

Compte tenu des difficultés financières auxquelles la société est confrontée et conformément aux dispositions de l'article 420 du code de commerce modifié par la loi n° 2016-36 relative aux procédures collectives, nous avons demandé à la direction générale des éclaircissements relatifs aux actions que compte entreprendre la société face à cette situation. Une lettre a été adressée à la direction générale de la société en date du 20 août 2026 à l'effet de nous faire part du respect des engagements d'une part et l'avancement de la mise en place des plans de restructuration des crédits bancaires et la formalisation des nouveaux accords de financement avec les banques d'autre part.

Une réponse du management nous a été communiquée en date du 26 août 2026, récapitulant les causes des difficultés et les mesures entreprises et celles en cours de mise en œuvre afin de remédier à la situation. Par ailleurs, un des principaux actionnaires de la société s'est engagé à apporter son soutien financier et opérationnel à la société pour qu'elle peut faire face à ses engagements financiers en cas de besoin.

Les notes aux états financiers II.1 « Difficultés opérationnelles et financières » et XI « événements postérieurs à la clôture » relatent les actions réalisées et planifiées par le management en réponse à cette situation notamment la mise en place des crédits de restructuration et de gestion. Sur la base de ces éléments, le management a établi un business plan pour la période 2026-2035 sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements et redresser sa situation financière. La capacité de la société d'honorer ses engagements financiers reste tributaire de la réalisation des performances prévues au niveau du business plan ainsi que du support financier des actionnaires de la société.

Application de l'article 275 du Code des Sociétés Commerciales

La société ne s'est pas conformée à l'article 275 du code des sociétés commerciales se rattachant à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant se réunir au moins une fois par an, dans un délai de six mois au maximum après la clôture de l'exercice à l'effet d'approuver les états financiers de l'année clôturée au 31 décembre 2025.

Les Commissaires aux Comptes Associés MTBF	***CRG Audit***
Ahmed SAHNOUN	***Chiraz DRIRA***

RAPPORT SPECIAL GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Tunis, le 21 octobre 2026

Mesdames et Messieurs les actionnaires
De la Société Moderne de Céramique
Menzel El Hayet, 5033 Monastir

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

1. Emprunts :

- En date du 15 janvier 2025, la société SOMOCER a contracté un nouveau crédit de consolidation auprès de « Attijari Bank » pour un montant de 6.260.000 DT au taux du marché monétaire majoré de 3 points remboursable sur 7 ans dont deux années de franchise. Le montant restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 6.260.000 DT.
- En date du 09 octobre 2025, la société SOMOCER a contracté un nouveau crédit à court terme auprès de « Amen Bank » pour un montant de 1.000.000 DT au taux du Marché Monétaire majoré de 3 points remboursable en une seule tranche le 1er décembre 2025. Ce crédit n'a pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2025.

2. Autres transactions avec les parties liées

- En date du 02 juillet 2025, SOMOCER a transformé ses créances envers la société ABC en un prêt pour un montant de 4.360.874 DT payable trimestriellement sur une période de 10 ans, non rémunéré. Le montant restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 4.212.032 DT.
- SOMOCER a souscrit à un billet de trésorerie non rémunéré émis par la société « SANIMED » pour un montant de 250.000 DT commençant le 08 décembre 2025 et échéant le 03 décembre 2026.

Les conventions et opérations susmentionnées nouvellement réalisées au cours de l'exercice 2025 n'ont pas fait l'objet d'autorisation au préalable par le Conseil d'Administration au vu d'un rapport de la direction et d'un rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article 29 de la loi 47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

B- Opérations réalisées et relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ces conventions sont détaillées comme suit :

1. Ventes à des sociétés du Groupe

Le chiffre d'affaires hors taxes réalisé au cours de l'année 2025 avec les sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées totalise un montant de 21.911.506 DT et se détaille comme suit :

Désignation	**31.12.2025**
Société A.B.C.	1 693 585
Société SOTEMAIL	16 872 618
Société Périmètre de gestion « SPG »	26 806
Société Moderne de conditionnement	671 207
Société SOMOCER NEGOCE	5 283
Société 3S TRADING	1 316 707
Société SOMOCER TRANSPORT	254 379
Société SOMOCER FRANCE 3S	1 070 921
Total du chiffre d'affaires hors taxes	**21 911 506**

2. Achats auprès des sociétés du Groupe

Les achats hors taxes réalisés au cours de l'année 2025 auprès des sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées totalisent un montant de 7.504.748 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	**31.12.2025**
Société A.B.C.	15 425
Société SOTEMAIL	3 951 589
Société de Conditionnement Moderne « SMC »	3 149 856
Société SOMOCER TRANSPORT	387 878
Total des achats HTVA	**7 504 748**

3. Engagements de financement à court terme

- SOMOCER a renouvelé durant l'exercice 2025 les engagements de financement à court terme dont le détail est le suivant :

En Dinar Tunisien	**Solde au 31/12/2025**
Préfinancement à l'exportation	4 080 000
Préfinancement de stock	6 450 000

Total	**10 530 000**

- SOMOCER a fait appel à des crédits de financements en devise et en monnaie locale pour des fins de financement à court terme. Au 31 décembre 2025, l'encours de ce financement s'élève à 16.898.038 DT.

- Les concours bancaires dont bénéficie la société s'élèvent au 31 décembre 2025 à 18.313.589 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	**31/12/2025**	**31/12/2024**
BNA	4 319 365	1 936 458
STB	5 452 822	5 974 831
BH	3 463 716	2 292 841
NAIB	2 385 543	-
AMEN BANK	370 258	1 413 370
UIB	126	-
B.T.K.	-	3 609
ZITOUNA	207 583	106 538
ATTIJARI BANK	152	3 940 607
WIFAK BANK	-	39
UBCI	88	-
BIAT	50	9 667
ATB	2 109 697	1 252 941
AFC	4 189	87
Total des concours bancaires	**18 313 589**	**16 930 988**

4. Emprunts bancaires et dettes leasing

Le solde des emprunts bancaires restant à régler au 31 décembre 2025 (relatif à des emprunts et crédits contractés avant 2025) s'élève à un montant total de 23.103.408 DT se détaillant comme suit :

Désignation	**Long terme**	**Court terme**	**Total**	**Taux d'intérêt**
EMPRUNT BNA	432 800	865 600	1 298 400	TMM+3%
EMPRUNT AMEN BANK	564 285	450 001	1 014 286	5,73%
EMPRUNT STB	1 494 684	7 380 064	8 874 746	TMM+3%
EMPRUNT BH	4 375 541	6 012 975	10 388 516	4,17%
EMPRUNT BIAT	300 000	450 000	750 000	TMM+3%
EMPRUNT UIB	179 706	249 040	428 746	TMM+3%
EMPRUNTS LEASING	227 586	121 126	348 712	13,24%
Total	**7 574 602**	**15 528 806**	**23 103 408**	

Il convient de noter que ces emprunts sont assortis des garanties suivantes :

- Un nantissement de premier rang sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce de la société ;

- Une hypothèque immobilière de premier rang sur les parcelles de terrains sises aux Berges du Lac – Tunis ;

- Une hypothèque immobilière de rang utile dans les parts indivises revenant à la société SOMOCER dans les titres fonciers des terrains sis à Menzel El Hayet ainsi que sur la construction ; et

- Un nantissement de premier rang sur l'ensemble des équipements et matériels.

5. Cautions solidaires au profit de la société SOMOSAN

Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 06 janvier 2014, les cautions solidaires de SOMOCER au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires à contracter par cette dernière et qui sont détaillés comme suit :

- ATB : Crédit moyen terme de 3.000.000 DT et crédit de gestion de 775.000 DT ;
- BNA : Crédit moyen terme de 4.000.000 DT et crédit de gestion de 1.550.000 DT ;
- BH : Crédit moyen terme de 2.000.000 DT et crédit de gestion : 775.000 DT.
- TFB : Crédit moyen terme (CMT) 2400 000 DT.

6. Cautions solidaires au profit de la société SOTEMAIL

SOMOCER s'est portée caution en couverture des crédits bancaires suivants au profit de la société SOTEMAIL :

- BNA : Crédit moyen terme de 7.000.000 DT
- STB : Crédit moyen terme de 8.224.000 DT

7. Caution solidaire au profit de SMC :

Courant l'exercice 2020, SOMOCER s'est portée caution en couverture des crédits bancaires à moyen terme et de gestion contractés par la société SMC auprès de Attijari Bank respectivement de 3.960.000 DT et 650.000 DT.

8. Caution solidaire au profit de ABC :

Courant l'exercice 2020, SOMOCER s'est portée caution en couverture du crédit bancaire à moyen terme contracté par la société ABC auprès de Attijari Bank de 2.250.000 DT.

9. Hypothèques et nantissement au profit de SOTEMAIL :

Pour garantir les engagements de la filiale SOTEMAIL, courant l'exercice 2021, SOMOCER a octroyé au profit de la BNA :

- Hypothèque en rang utile sur la propriété objet des TF N° 7oo46 TUNIS, 7oo47 TUNIS et 7oo48 TUNIS ;
- Hypothèque en rang utile sur la propriété objet des TF N° 38216 et 38218 réservés à l'usine sur un terrain d'une superficie de 167.861 m^2 ;
- Un engagement d'hypothéquer la propriété objet du TF N° 5o557 d'une superficie de 9684 m^2 dès modification de sa vocation agricole ;
- Un nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériels, ainsi que sur les actions SOTEMAIL.

- Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 19 Avril 2022, la caution solidaire et hypothécaire de SOMOCER au profit de SOTEMAIL en couverture de ses engagements : un nantissement de 950.000 actions SOTEMAIL détenues par SOMOCER.

10. Effets escomptés et non échus :

- Le montant des effets escomptés et non échus avec les parties liées s'élève, au 31 décembre 2025, à 7.010.538 DT et est détaillé comme suit :

En Dinar Tunisien	Solde au 31/12/2025
Société PERIMTRE DE GESTION	90 461
SOTEMAIL	6 706 347
AB CORPERATION	48 730
SMC	165 000
Total	**7 010 538**

11. Billets de trésorerie

- SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société « ABC Gros » pour un montant s'élevant à 500.000 DT pour une période de 100 jours commençant le 26 avril 2018 avec une date d'échéance au 3 août 2018 et avec un taux d'intérêt de 8,75% par an. Ces billets de trésorerie n'ont pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2025.

12. Autres transactions avec les parties liées

- SOMOCER a conclu un contrat avec la STEG lui permettant de bénéficier en tant qu'auto producteur d'électricité du droit d'utilisation du réseau de transport de l'énergie électrique de la STEG pour l'acheminement de cette énergie produite aux sociétés du groupe : les ventes de l'électricité par SOMOCER aux sociétés du groupe durant l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

 - Société Périmètre de gestion : 26.806 DT
 - Société ABC : 20.543 DT
 - Société SOTEMAIL : 1.574.242 DT

 Le prix de vente appliqué est le même que celui appliqué par la STEG. L'excédent produit est exclusivement vendu à la STEG conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

- La location auprès de la société « STE PERIMETRE DE GESTION » d'un local commercial (showroom) pour un loyer annuel de 43.770 DT hors taxes.
- Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 22 avril 2014, la convention d'assistance entre la société SOMOCER et la société SOMOCER Négoce qui porte sur la gestion et l'administration des ventes à l'export à partir du 01 janvier 2014. En vertu de cette convention, SOMOCER Négoce est rémunérée par une commission égale à 5% du montant des ventes réalisées à l'export et ce, pour une période de 5 ans. En 2016, un avenant a été

signé entre les deux parties stipulant que SOMOCER Négoce percevra une commission de 1,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export pour une période de 5 ans. En 2019, un avenant a été signé entre les deux parties en ramenant le taux de 1,5% à 2,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export. Ce taux a été ramené dans un premier lieu à 3,5% (suite à un avenant signé en 2023) puis à 5% (suite à un avenant signé en 2024).

Le montant de la commission facturé par la société SOMOCER Négoce au titre de l'année 2025 s'élève à 2.017.120 DT hors taxes.

- La location au profit de la société « SOMOCER Transport SARL » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT hors taxes.
- La location au profit de la société « STE PERIMETRE DE GESTION » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT hors taxes.
- La location au profit de la société « SOMOCER NEGOCE » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT hors taxes.
- La location au profit de la société «3S TRADING » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.008 hors taxes.
- La location au profit de la société « SOTEMAIL » d'un bureau sis à Manzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.008 DT hors taxes.
- Courant l'année 2025, SOMOCER a constaté des produits relatifs au loyer de l'atelier sis à Menzel El Hayet, pour la société « SMC » pour une valeur de 69.229 DT hors taxes.
- Courant l'année 2025, SOMOCER a facturé un montant de 316.991 DT hors taxes à la société « SMC » au titre des services en finance et en contrôle de gestion assurée par son propre personnel.

- En date du 1er janvier 2024, SOMOCER a signé avec AB Corporation un nouvel échéancier portant sur le rééchelonnement du montant restant dû au 31 décembre 2023, s'élevant à 2.946.474 DT remboursable annuellement sur une période de 10 ans à partir du 31 décembre 2024 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 2.523.415 DT dont 237.238 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 219.665 DT a été viré parmi les autres actifs courants (créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2025. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2025 s'élèvent à 219.446 DT hors taxes.
- En date du 1er janvier 2023, SOMOCER a transformé ses créances envers la société SOMOCER NEGOCE en un prêt en compte courant pour un montant de 8.702.469 DT payable semestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 6.216.049 DT dont 828.807 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 828.807 DT a été viré parmi les autres actifs courants (créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2025. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2025 s'élèvent à 554.472 DT hors taxes n'ont pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale Ordinaire du 24 octobre 2025, a décidé de ne pas allouer des jetons de présence au titre de l'exercice 2024.

- Les membres du Comité Permanent d'Audit sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2025, aucune rémunération n'a été allouée aux membres du Comité Permanent d'Audit.

- La rémunération brute du Directeur Général s'est élevée au titre de l'exercice 2025 à 238.608 DT, et ce, en sus des dépenses prises en charge par la société et des frais engagés en sa qualité de Directeur Général.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint ainsi que les primes qui lui ont été accordées se sont élevées au titre de l'exercice 2025 à un montant brut de 134.322 DT et ce, en sus des dépenses prises en charge par la société et des frais engagés en sa qualité de Directeur Général Adjoint.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos diligences n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations qui rentrent dans le cadre des articles 200 et suivants 475 du code des sociétés commerciales.

Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF

CRG Audit

Ahmed SAHNOUN

Chiraz DRIRA